

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**
Mme URSULA FLEURY-LAROCHE, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE LIGNE D'INTERCONNEXION
QUÉBEC-NEW HAMPSHIRE PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 29 septembre 2016 à 13 h 30
Hôtel Grand Times, Salle Central
1, rue Belvédère Sud
Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 29 SEPTEMBRE 2016

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. PIERRE GOULET 7

QUESTION DE LA COMMISSION 27

M. STÉPHANE THÉROUX 37

PAUSE

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 57

MOT DE LA FIN 99

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 SEPTEMBRE 2016 À 19 h 00

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, mesdames et messieurs, bonjour. Bienvenue à cette séance de l'audience publique portant sur le *Projet de ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire* par Hydro-Québec. Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet au moyen de la webdiffusion audio. Je vous demande s'il vous plaît de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques. Merci.

10 Je vous rappelle que la prise de photos et vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez vous adresser au responsable des communications à l'arrière de la salle.

15 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

Madame Veilleux?

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Mme LYNDA VEILLEUX :

25 Alors, oui, Madame la présidente, nous avons déposé l'allocution, méthodes de travail des études sur le paysage, tableau des éléments de la servitude, décision de la Régie de l'énergie sur le projet, le rapport d'experts concernant le drainage chez la propriété de monsieur Alain Paquette, les éléments projetés lors de la séance d'hier soir, soit la carte de la forêt Hereford, une photographie de la liaison aéro-souterraine à 120 kilovolts, et les étapes de construction d'une ligne souterraine.

30 Nous désirons aussi déposer à la commission cet après-midi une lettre de la Municipalité de East Hereford en date du 24 mai 2016, si vous me permettez.

LA PRÉSIDENTE :

35 Merci.

40 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Le promoteur aimerait aussi apporter certaines précisions quant à l'information donnée dans la séance d'information d'hier soir sur deux volets, si vous le permettez.

45 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

50 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Donc, Hydro-Québec souhaite préciser que la construction du projet au Québec est assumée par Hydro-Québec et que la construction du projet aux États-Unis est assumée par son partenaire, Eversource.

55 De façon à préciser les propos qu'on a tenus hier soir, nous désirons aussi apporter certaines précisions concernant les divers projets d'interconnexion dont il a été question à la séance d'information précédente. Donc, le présent projet, qui est le projet Québec-New Hampshire, est la priorité, actuellement, dans les projets d'interconnexion pour Hydro-Québec. Le projet d'Hertel-New York, qui a fait l'objet d'intérêt de la part de la commission, est actuellement en avant-projet. Donc, ce projet n'est pas du tout en phase projet, et pour l'instant, Hydro-Québec n'est pas en mesure de confirmer sa réalisation.

60 Pour ce qui est de l'autre projet qui a été mentionné dans la séance d'information d'hier soir, ce projet en est seulement à l'étape de proposition d'affaire de la part de partenaires américains, et aucun tracé n'est élaboré à ce jour.

65 Merci.

70 **LA PRÉSIDENTE :**

Hier soir, il y avait également la question de la compensation des propriétaires, où est-ce que vous avez dit que vous feriez une présentation. Est-ce que je pourrais vous suggérer qu'on la fasse ce soir, vu qu'on n'a pas beaucoup de citoyens ici présents? Alors, peut-être ce soir, vous pourriez nous expliquer, là, toute cette méthode de compensation?

75 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Oui. Tout à fait.

80 **LA PRÉSIDENTE :**

C'était aussi par rapport au Syndicat des producteurs de bois.

85 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

90 Je vous remercie.

Du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents qui ont été déposés, ou souhaitez-vous en déposer?

95 **Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Oui. Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

100 Par madame Fortin?

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

105 Bonjour. Enfin, on a vérifié – on s'était engagé, hier soir, à vérifier auprès du ministère par rapport à la reconnaissance de la réserve naturelle Neil et Louise Tillotson...

LA PRÉSIDENTE :

110 Oui.

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

115 ... par rapport à si on pouvait déposer quelconque document en lien avec cette éventuelle désignation, et la réponse est non, puisque c'est une demande d'un propriétaire privé qui est toujours en cours d'analyse au ministère, on ne peut pas déposer aucun document. Donc, une fois que ça va être rendu officiel, ça va être fait via la Gazette officielle, là. Donc, sur ce point-là, on ne peut pas.

120 On a déposé – j'ai envoyé par voie électronique au coordonnateur de la commission le lien Internet vers notre site pour indiquer l'emplacement du registre pour les aires protégées. On a déposé le guide de conservation volontaire, et on a aussi déposé les deux seules décisions, là, les deux seuls cas au Québec où le ministre a autorisé des modifications dans les réserves naturelles. Donc, on a envoyé ces deux documents-là qui ont aussi paru dans la Gazette officielle, au coordonnateur, par voie électronique.

125 Maintenant, si vous permettez, ma collègue madame Marchildon voudrait apporter quelques précisions par rapport à des propos qu'elle a tenus hier, pour le registre des aires protégées.

130 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

135 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

140 Madame Marchildon?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

145 Oui. Je voulais juste nuancer. Hier, on a indiqué qu'il y avait un exercice de validation en cours par le ministère de l'Environnement pour inscrire des milieux naturels de conservation en milieu privé dans le registre. L'exercice qui est en cours, c'est pour des milieux naturels dont le propriétaire a clairement une vocation de protection de milieu naturel et de biodiversité, par exemple, une ONG. Par rapport aux servitudes de conservation, le ministère est en réflexion à savoir s'il va intégrer ces données-là dans le registre.

150 **LA PRÉSIDENTE :**

155 O.k. Donc, si on comprend bien, à l'heure actuelle, dans le registre, on ne retrouve pas les données par rapport à des servitudes de conservation sur propriété privée?

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Non, puis le ministère est en réflexion à savoir s'il va les rajouter.

160

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Je vous remercie. Maintenant, du côté du MFFP, est-ce qu'il y a des documents ou des précisions à apporter?

165

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Oui.

170

LA PRÉSIDENTE :

Madame Lescop?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

175

Bonjour, Madame la présidente. J'aimerais préciser, en lien avec des questions que j'ai eues hier sur les essences rares, est-ce qu'on avait les superficies et la cartographie des peuplements contenant ces espèces, en fait, ce que je voudrais dire, c'est que concernant les peuplements d'essences en raréfaction, qui sont plutôt comme le pin blanc, la pruche, le thuya, on a les superficies, et on peut donner la cartographie également dans l'emprise, et concernant les vieux peuplements, qui correspondent à huit hectares, on peut aussi fournir cette cartographie, et les – dans le fond, les données.

180

LA PRÉSIDENTE :

185

Puis est-ce que vous avez des précisions à apporter par rapport aux propos d'hier que vous avez tenus?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

190

Bien, ce propos-là, en fait, c'est juste que je disais qu'on n'avait pas les superficies, mais concernant les espèces menacées et vulnérables, c'était vrai qu'on attend les inventaires forestiers d'Hydro-Québec, mais je voulais dire que, concernant les autres peuplements vieux, qui sont de plus de 90 ans, et les essences en raréfaction, là-dessus, on a les données, qui sont, dans le fond, dans la carte écoforestière, avec les peuplements – les polygones écoforestiers.

195

LA PRÉSIDENTE :

Bon, bien, je vous remercie.

200 **Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :**

Parfait. Puis, excusez-moi...

LA PRÉSIDENTE :

205
Oui?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

210 ... il y aurait aussi, concernant la compensation...

LA PRÉSIDENTE :

215
Oui.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

220 ... dans le fond, donner des suggestions, c'est sûr qu'on a – le ministère Forêts, Faune et
Parcs, on a quand même pas mal d'expérience dans des compensations qui se sont réalisées
pour des pertes forestières dans des projets, une fois que la séquence était respectée, éviter-
minimiser-compenser, pour les vieux peuplements, qui étaient un petit peu plus la question, ce
serait, par exemple, dans un ratio de plus de un pour un par des plantations que pourraient être
compensées les pertes – par exemple, trois pour un – en utilisant aussi des essences rares, qui
ont été perdues, en assurant une protection à perpétuité, en suivant au moins les plantations
225 pendant 10 ans, et puis on offre notre expertise à ce sujet-là, le choix des essences, le suivi.

230 Je peux préciser que, pour le projet en question, ici, le ministère ne demandera pas de
compensation. Entre autres, on est en terre privée. Notre *Loi sur l'aménagement durable du
territoire forestier* s'applique en terre publique. Mais, tout de même, on a l'expérience de cas de
projets où il y a eu des compensations forestières, entre autres et notamment dans les
municipalités de moins de 30 % de boisement, qui est un seuil critique de conservation de la
biodiversité, où, là, c'est encore plus important de compenser pour les pertes forestières.

235 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

240 **Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

245 Alors, le registre est ouvert, et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à monsieur Guay Lachance, coordonnateur de la commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle.

250 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions; deux questions par intervention sont permises, et ce, sans sous-question. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Bon, je comprends qu'il n'y a pas foule aujourd'hui, donc, on va être un petit peu plus flexible, là, face au nombre de questions. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées. Je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux, et respecter ces règles constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

260 Alors, j'invite maintenant à l'avant monsieur Pierre Goulet, qui a plus que deux questions, et nous allons les accepter.

Bonjour.

265

**PÉRIODE DE QUESTIONS
M. PIERRE GOULET**

270 **M. PIERRE GOULET :**

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

275

Bonjour.

M. PIERRE GOULET :

280

Ça ne sera pas bien long.

285

Alors, bien que j'ai suivi le projet d'interconnexion d'Hydro-Québec principalement en raison de mon intérêt pour Forêt Hereford, je tiens à préciser que l'ensemble de mes questions seront posées à titre strictement personnel, et n'ont pour but que de contribuer à approfondir la réflexion sur le projet dans son ensemble, ainsi que sur d'autres projets similaires qui pourraient voir le jour dans les prochaines années.

290

Mes deux premières questions touchent la question du point de jonction Québec-New Hampshire. J'aimerais savoir comment la sélection du point de jonction entre le Québec et le New Hampshire a été établie, et si celui-ci peut-être encore déplacé à ce stade-ci du projet.

LA PRÉSIDENTE :

295

Très bien. Alors, Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

300

Oui. Madame la présidente, alors, à cette étape-ci du développement du projet, le point de jonction ne peut plus être déplacé. Nous avons par contre procédé à différentes analyses, et si vous le permettez, nous aurions un petit support visuel à partager avec la commission.

LA PRÉSIDENTE :

305

Pendant que vous mettez votre support visuel, pouvez-vous peut-être expliquer à monsieur pourquoi est-ce que le point de jonction ne peut plus être déplacé à ce stade-ci?

Mme LYNDA VEILLEUX :

310

Alors, un projet de cette nature-là doit être coordonné, et vous comprendrez que le point de jonction est un élément très important de coordination qu'on doit faire, là, dans le cadre d'un projet de cette nature-là. On travaille sur le projet depuis la demande, là, de 2008, et en 2011, on a fait une information sur différents points de jonction possibles, pour permettre d'enrichir notre

315 connaissance du milieu, et de déterminer le point de jonction de moindre impact. Nos partenaires américains ont fait la même démarche. Après ça, on s'est assis ensemble et on a coordonné ensemble le point de jonction.

320 Le point de jonction qui a été retenu aujourd'hui est le point de jonction de moindre impact par rapport à l'ensemble des autres points de jonction qui ont été étudiés, compte tenu du fait, évidemment, que notre partenaire est au New Hampshire, donc, on doit absolument traverser à la frontière du Québec et du New Hampshire.

Donc, est-ce que ça répond à votre question?

325 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez continuer.

Mme LYNDA VEILLEUX :

330 Donc, sur le support visuel qu'on a à l'écran, on voit les trois points de jonction qui ont été étudiés en 2001, donc, qui se situaient plus au nord-est du point de jonction actuel. Donc, le point de jonction actuel est ici, et on avait regardé ces deux points de jonction alternatifs là; pour des considérations principales d'impact sur le milieu, on a retenu, comme je disais tout à l'heure, le point de jonction de moindre impact, qui est celui qui est ici.

335 Donc, peut-être que ma collègue Carole pourrait apporter certains éléments du milieu sur lesquels on a appuyé notre choix.

340 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Madame Charest, vous pouvez vous lever, oui.

Mme CAROLE CHAREST :

345 En fait, Madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

350 Ah! Le micro. Ça vous prend le micro.

Mme CAROLE CHAREST :

355 En fait, Madame la présidente, ce qu'il faut comprendre, c'est que quand on parle des points
de jonction, aussi, il faut regarder les impacts, évidemment, du point comme tel, mais il faut
également évaluer, parce qu'il faut s'y rendre, à ce point-là, le tracé qui nous permettrait d'accéder
à ce point de traversée là. Et donc, dans le cas de celui-ci, le premier qu'on a regardé, demandait
une variante beaucoup plus à l'est, avec des impacts très importants sur le paysage, compte tenu
qu'ici, on a le chemin Coaticook, un paysage de vallée, c'était vraiment, au niveau visuel, des
360 impacts très importants, de même que celui-ci, le second point qu'on a regardé, avait également
des impacts au niveau des variantes, et toutes nos études nous portaient à pouvoir – à essayer de
placer le tracé le plus à l'est possible – le point de traversée.

LA PRÉSIDENTE :

365 J'imagine que vous avez des critères sur lesquels vous vous êtes basés pour déterminer
lequel des points a moins d'impact, présente moins d'impact qu'un autre? Vous avez sûrement
une grille d'analyse, ou quelque – un document quelconque?

Mme CAROLE CHAREST :

370 En fait, c'est différents critères, effectivement, là...

LA PRÉSIDENTE :

375 Oui?

Mme CAROLE CHAREST :

380 ... qui sont regardés, oui, et...

LA PRÉSIDENTE :

385 Est-ce qu'on pourrait les connaître, ces critères?

Mme CAROLE CHAREST :

390 Bien, en fait, cette grille-là pourrait vous être transmise, si vous le voulez.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. S'il vous plaît.

395 **Mme CAROLE CHAREST :**

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

400

Oui.

Mme LYNDA VEILLEUX :

405

Madame la présidente, j'aimerais porter aussi à votre attention que, dans le cadre de l'étude d'impact, on présente les scénarios qui ont été étudiés, et on note que plus le scénario est à l'est du mont Hereford, plus grands sont les impacts. Alors, il y a certains éléments dans l'étude d'impact qu'on a déposée qui vont vous éclairer à cet effet-là aussi.

410

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Oui, Madame Larouche?

LA COMMISSAIRE :

415

Par rapport à cette grille de critères là, est-ce que vous avez une grille de critères d'analyse qui présente les trois variantes, c'est-à-dire le projet – la variante, si on veut, qui passe à l'ouest, celle qui passe – euh... il y avait celle-là, hier, vous parliez au niveau des monts Stoke. C'est-tu celle-là qui faisait partie qui était au – qui va plus vers le nord, là? Puis, après ça, l'autre variante, qui passait plus à l'est du mont Hereford.

420

Mme CAROLE CHAREST :

425

En fait, si je peux me permettre, Madame la commissaire, j'aimerais revenir justement sur le point d'hier concernant les monts Stoke. En fait, ce qui arrivait, c'est que, d'entrée de jeu, comme on avait une ligne existante, tout nous portait à croire que c'était préférable d'essayer de la longer le plus longtemps possible. Donc, pour la portion nord, ce qu'on a fait, c'est qu'avant d'opter pour ce choix-là, on a fait une aire d'étude qui ne concernait que la portion nord, pour voir si, finalement, le fait de longer cette ligne-là était la meilleure solution.

430 Comme j'expliquais hier, compte tenu des différents critères, il y avait le mont Stoke – j'ai d'ailleurs déposé le document à cet effet – nous venons de le déposer à la commission -- il y avait une présence d'aéroport, il y avait beaucoup de critères qui nous ont influencés, et nous ont amenés à longer la ligne existante. C'est à cet effet-là pour la portion nord.

435 Pour la portion sud, là où il n'y avait pas de tracé, bien, on a fait une étude de tracé comme on fait habituellement, avec les différents critères.

LA COMMISSAIRE :

440 Est-ce que ces critères-là, dont vous venez de me décrire pour les monts Stoke, est-ce qu'on peut avoir accès à ces informations-là?

Mme CAROLE CHAREST :

445 Bien, en fait, c'est le document, là...

LA COMMISSAIRE :

C'est le document qui a été déposé?

450

Mme CAROLE CHAREST :

455 ... que j'ai déposé à la commission. On explique pourquoi c'était préférable de longer la ligne existante, sans compter le fait, aussi, qu'également, au niveau de la MRC du Haut-Saint-François, c'était un de leurs souhaits, dans leurs objectifs de schéma d'aménagement, qu'on longe les équipements existants, donc, qu'on utilise le corridor de la 450 kV, mais nonobstant ça, on a fait quand même l'exercice, pour s'assurer que c'était vraiment la meilleure solution.

LA COMMISSAIRE :

460

Merci.

Mme CAROLE CHAREST :

465

Mais, oui, dans le document, vous allez avoir le détail.

LA COMMISSAIRE :

470

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

475

Merci.

Monsieur Goulet?

M. PIERRE GOULET :

480

Merci. Le corollaire un peu de cette question-là, c'est sera-t-il possible et souhaitable que le point de jonction des lignes d'interconnexion avec les États-Unis ne soit pas fixé définitivement avant les consultations avec le milieu, et surtout avant les audiences publiques, qui offrent à la population un cadre d'échange et de discussion plus neutre et plus équilibré?

485

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Alors, Madame Veilleux?

490

Mme LYNDA VEILLEUX :

Donc, pour déposer une étude d'impact sur l'environnement, on doit avoir déterminé de façon définitive – bien, « *définitive* » -- avoir choisi notre tracé de façon à faire les impacts détaillés. Donc, pour procéder à cette activité-là, il est absolument impératif que le point de traversée soit déterminé, c'est un intransigent important pour fixer le tracé.

495

LA PRÉSIDENTE :

O.k.

500

M. PIERRE GOULET :

Merci. Mes deux questions suivantes touchent la question du dédoublement de la ligne existante versus les lignes futures. Alors, considérant que le dédoublement de la ligne déjà en place nous est présenté par Hydro-Québec comme un avantage environnemental majeur, et considérant aussi qu'Hydro-Québec nous a expliqué hier qu'elle est à l'affût d'opportunités d'affaires afin d'exporter de l'énergie aux États-Unis, et elle nous a expliqué aussi qu'elle n'a pas de plan

505

510 global pour établir un réseau de lignes d'interconnexion entre le Québec et les États-Unis, mais
fonctionne plutôt en fonction des opportunités d'affaires, les propriétaires qui côtoieront le tronçon
qui sera ajouté dans la partie sud de la nouvelle ligne d'exportation ou qui côtoieront le tronçon
déjà existant qui sera dédoublé seront-ils susceptibles de voir implanter une seconde ou même
une troisième ligne de transport à haute tension près de chez eux si de nouvelles opportunités
d'affaires se présentent à Hydro-Québec?

515 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Veilleux?

520 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Donc, la question est à l'effet de savoir s'il serait possible qu'une troisième ligne longe le
même corridor – une troisième ligne servant...

525 **LA PRÉSIDENTE :**

530 Ça, c'est une partie de sa question. Donc, vous pouvez y répondre, mais je pense que sa
question portait aussi sur une gestion intégrée de la demande d'énergie au sud de la frontière.
Est-ce que – comment est-ce que vous gérez? Est-ce que vous avez des projections? Comment
vous gérez ça? Alors – parce que, comme monsieur mentionnait dans sa question, vous répondez
à une demande à un moment précis, puis vous essayez de répondre à une demande par le
cheminement d'une ligne; donc, est-ce qu'on va avoir une multiplication de lignes dépendamment
de la demande qui se retrouve au sud de la frontière?

535 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

La réponse est non, parce qu'on ne fait jamais deux lignes d'interconnexion à partir d'un
même poste.

540 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k. Donc, vous êtes en train de nous dire...

545 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Plus de deux lignes. Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

550 ... qu'à partir du poste Des Cantons, il va seulement qu'y avoir -- seulement que deux interconnexions possibles?

Mme LYNDA VEILLEUX :

555 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Là, on en a une?

560 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

565 Donc, il pourrait y en avoir une autre?

Mme LYNDA VEILLEUX :

570 Il y en a une maintenant, la 450, la ligne 450...

LA PRÉSIDENTE :

575 Oui?

Mme LYNDA VEILLEUX :

... il va y avoir la nouvelle...

580 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

585

Mme LYNDA VEILLEUX :

... c'est fini.

590 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k. Parce que l'autre, elle va au Vermont, là?

Mme LYNDA VEILLEUX :

595 Oui, mais elle part...

LA PRÉSIDENTE :

600 Elle part du poste Des Cantons. Ah! Oui. Excusez-moi. Oui, elle part du poste Des Cantons, donc, vous êtes en train de me dire qu'il faut – est-ce qu'il y aurait une possibilité pour ce territoire de l'Estrie là de voir d'autres lignes d'alimentation qui descendraient vers le sud des États-Unis à d'autres points d'interconnexion?

605 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Madame la présidente, le réseau d'Hydro-Québec est constitué que nous avons la production au nord du Québec, et la charge est au sud. La région de l'Estrie est localisée entre les deux. Donc, Hydro-Québec ne peut pas du tout s'engager à ce qu'il n'y aura pas de lignes d'interconnexion. Je vous faisais mention tout à l'heure du statut des propositions d'affaires, que le projet pour lequel on travaille actuellement, le seul projet sur lequel on travaille, c'est le projet Québec-New Hampshire. L'autre projet auquel vous faisiez allusion hier est toujours en phase avant-projet, qui est le projet Hertel-New York, toujours en phase avant-projet. On n'est pas encore en phase projet.

615 Les interconnexions avec les États-Unis, la dernière qu'on a faite date de 30 ans. Alors, c'est des projets – ce projet-ci, on travaille sur ce projet-ci depuis 2008. Donc, c'est des projets – ce n'est pas des projets qui se font à brève échéance, c'est des projets – il nous faut un partenaire d'affaires, il faut monter tout le projet, il faut que le promoteur américain développe son projet, donc, c'est des projets qu'on voit venir longtemps d'avance, et pour le moment, le statut des interconnexions que je vous faisais au début de la séance, c'est le suivant : le projet sur lequel Hydro-Québec travaille est le projet Québec-New Hampshire; Hertel-New York est le projet qui est toujours en phase avant-projet, et on n'est pas en mesure de confirmer que le projet va effectivement se réaliser. Les autres projets sont des projets d'opportunités d'affaires. Donc,

620

625 l'horizon de temps, en considérant que ça fait 30 ans qu'on en a fait, des projets avec les États-
Unis, est quand même assez long. Donc, les projets d'interconnexion, là, il faut développer ça sur
un horizon de – d'une dizaine d'années.

LA PRÉSIDENTE :

630 Mais est-ce que ça serait possible? Parce que 10 ans, ce n'est pas long, là. Quand on a
des impacts sur le milieu, 10 ans, ce n'est pas long. Est-ce que ce serait possible pour Hydro-
Québec d'anticiper les demandes qui pourraient venir et de mettre en place un réseau qui pourrait
635 subvenir aux besoins futurs, au lieu de toujours y aller par projets? Donc, d'avoir une gestion plus
intégrée, par exemple, d'avoir une super-ligne – puis je suis très naïve, là, ça va être à vous de me
l'expliquer, mais, par exemple, d'avoir une super-ligne qui amènerait beaucoup de courant à la
frontière, et qu'ensuite, ce soit les Américains qui viennent se brancher à ce point fixe là, par
exemple, et donc, ça limiterait les dédoublements de lignes et d'interconnexions à la frontière
américaine?

640 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Oui, Vincent va répondre techniquement à cette question.

645 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Fihey?

M. VINCENT FIHEY :

650 Oui. Donc, ce que vous proposez là n'est pas vraiment réalisable, étant donné qu'il y a des
contraintes sur les réseaux, c'est-à-dire que le réseau est planifié pour tenir compte qu'il peut y
avoir des événements qui peuvent entraîner le déclenchement d'interconnexions, par exemple, et
ce déclenchement d'interconnexions là engendre des perturbations sur les réseaux. Donc...

655 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce que vous voulez dire par « *déclenchement d'interconnexions* »?

660 **M. VINCENT FIHEY :**

Déclenchement – il y a un équipement, par exemple, dans un poste, qui a un défaut, les
disjoncteurs ouvrent, et la ligne est mise hors service pour...

LA COMMISSAIRE :

665

Là, je veux comprendre, si tu permets...

LA PRÉSIDENTE :

670

Oui. Madame Fleury? Larouche?

LA COMMISSAIRE :

675

Oui. C'est-à-dire qu'on ne peut pas prendre une ligne, mettons, de 750 volts, qui partirait du nord, qui descendrait, mettons, jusqu'aux États-Unis, sur un point, puis qui serait celle qui distribuerait vers d'autres – vers les États-Unis, vers la Nouvelle-Angleterre, ça ne pourrait pas être visualisé, avoir une vision intégrée d'Hydro-Québec dans un sens comme ça?

LA PRÉSIDENTE :

680

L'objectif, c'est d'éviter les dédoublements sur le territoire québécois pour répondre à des objectifs d'exportation.

Mme LYNDA VEILLEUX :

685

Ces projets-là d'interconnexion, là, doivent être développés avec des partenaires américains. Donc, il faut qu'un partenaire américain nous trouve, ou qu'on trouve un partenaire américain; hein? C'est l'un ou l'autre. Donc, il y a – et ça dépend où notre partenaire américain va se situer. Au Vermont? Au New Hampshire? Au Nouveau-Brunswick? On ne le sait pas. Alors, de faire des surinvestissements sur le réseau avec des données qu'on ne connaît pas, ne seraient pas des investissements, là, avisés de la part d'Hydro-Québec, en plus des différentes contraintes de faisabilité auxquelles Vincent faisait allusion. Alors, ce n'est pas le modèle d'affaires -- et ce n'est pas le modèle d'affaires, et ce n'est pas le modèle technique non plus qui est envisagé pour le développement des interconnexions.

695

LA COMMISSAIRE :

700

Si je comprends bien, on est plus à la pièce; en fonction des appels de propositions qui sont faits aux États-Unis, vous autres, vous répondez « *présent* » si ça convient? C'est-tu comme ça que je l'ai compris? C'est de même que je l'ai compris.

Mme LYNDA VEILLEUX :

705 C'est votre interprétation.

LA COMMISSAIRE :

710 O.k. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

715 Donc, vous n'avez pas de données, de projections de demande, par exemple, de certains partenaires américains?

Mme LYNDA VEILLEUX :

720 C'est celles qu'on a partagées avec vous hier. On a une proposition d'affaires d'un partenaire américain qui est enregistré dans notre service, là, enregistré, là, pour le transporteur d'énergie. C'est la seule demande qu'on a actuellement. Ce n'est pas des demandes qui rentrent, là, 15 demandes par jour, là, tu sais. C'est des investissements...

LA PRÉSIDENTE :

725 Non, mais on a quand même trois projets dans les 10 prochaines années. On a celui-là, on a celui d'Hertel, puis possiblement celui du Vermont. Donc, c'est ça qu'on essaie de voir...

Mme LYNDA VEILLEUX :

730 On n'a pas de projet encore.

LA PRÉSIDENTE :

735 Bien, c'est-à-dire que vous avez – vous n'avez pas de projet encore, mais vous êtes en avant-projet. Il y a quand même un site Web pour Hertel-New York. On a parlé d'avant-avant-projet pour Vermont, donc, on voit qu'il y a une certaine planification qui va être faite dans un délai futur à moyen terme, donc, on essaie de voir s'il n'y aurait pas une possibilité, pour éviter les interconnexions et éviter les infrastructures en territoire québécois, d'avoir une planification intégrée, qui ferait en sorte qu'on serait capable de répondre à ces demandes-là dans un objectif
740 de court/moyen terme. C'est ça la question qu'on vous demande, là.

Mme LYNDA VEILLEUX :

Bien, en fait...

745

LA PRÉSIDENTE :

Et puis, si je comprends bien votre réponse, c'est non, parce qu'on répond seulement qu'aux demandes ponctuelles?

750

Mme LYNDA VEILLEUX :

Bien, en fait, on va développer des projets lorsque tous les paramètres qui nous permettent d'aller de l'avant avec un projet sont réunis. Et, actuellement, le seul projet qui rencontre ces critères-là, c'est le projet pour lequel on est ici, là, aujourd'hui.

755

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Alors, Monsieur Goulet?

760

M. PIERRE GOULET :

Est-ce que, si je ne me trompe, la situation a changé par rapport à la question de l'exportation d'énergie aux États-Unis parce que les États-Unis ont changé leur point de vue par rapport à la valeur environnementale de l'énergie hydroélectrique produite au Québec, et est-ce que ce changement de point de vue pourrait amener davantage de pression sur les demandes américaines pour de l'exportation?

765

LA PRÉSIDENTE :

Madame Veilleux?

770

Mme LYNDA VEILLEUX :

Il est vrai, Madame la présidente, que récemment, l'État du Massachussets a reconnu l'hydroélectricité comme étant propre et renouvelable, ce qui crée de la demande pour notre produit. Nous, Hydro-Québec, on a la mission d'alimenter les Québécois. On a aussi un objectif de saisir les opportunités d'affaires reliées aux exportations au bénéfice de l'ensemble des Québécois. On n'a pas l'obligation d'alimenter les États-Unis au-delà des engagements qu'on prend à travers des partenariats qu'on développe avec eux.

775

780

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

785 **M. PIERRE GOULET :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

790

Oui? Est-ce que vous avez d'autres questions?

M. PIERRE GOULET :

795

Oui. Tout à fait. Serait-il possible de profiter de l'opportunité d'affaires qui se présente à Hydro-Québec pour réduire les impacts environnementaux, paysagers et sociaux qui sont liés au transport d'énergie destinée à l'exportation en combinant et en enfouissant le tronçon existant qu'Hydro-Québec désire présentement dédoubler en mode aérien, et en enfouissant le nouveau tronçon qui devra être construit dans la partie sud du tracé?

800

LA PRÉSIDENTE :

Madame Veilleux?

805 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Concernant les décisions d'enfouissement, donc, au Québec, les projets de transport sont du domaine règlementé par la Régie de l'énergie, et Hydro-Québec, dans le développement de l'ensemble de ses projets, doit justifier autant économiquement que techniquement l'ensemble de ses projets à la Régie de l'énergie. Or, l'enfouissement des réseaux est une solution d'exception, principalement à cause de ses coûts, qui sont de l'ordre, dans le projet qui nous intéresse -- de l'ordre de 400 % plus dispendieux. Alors, compte tenu que nous sommes une société d'État et que nous visons à retourner le maximum de bénéfices à notre actionnaire, qui est l'ensemble des Québécois, ce n'est pas envisagé dans le cadre de ce projet-ci.

815

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous voulez poursuivre là-dessus? Est-ce que vous avez d'autres questions? Sinon, on va revenir. Allez-y.

820 **M. PIERRE GOULET :**

J'ai d'autres questions, mais...

825 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, allez...

M. PIERRE GOULET :

830 ... si vous voulez, je pourrais poser un complément à cette question-là...

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Allez-y.

835 **M. PIERRE GOULET :**

840 ... qui va dans l'esprit de ça. Est-ce que, considérant l'augmentation prévisible de la demande d'exportation aux États-Unis puis les intérêts du Québec pour le réaliser, et aussi la sensibilité de la population, de plus en plus grande, à l'environnement, est-ce qu'il ne faut pas envisager de peut-être changer les manières de faire, pour faire en sorte que les projets d'exportation rencontrent de meilleurs critères d'acceptabilité sociale, comme, d'ailleurs, en témoigne le projet projeté aux États-Unis, du côté américain, où, probablement pour des raisons d'acceptabilité sociale, la ligne est entièrement enfouie, ce qui n'était jamais le cas autrefois?

845 **LA PRÉSIDENTE :**

850 Alors, votre question, c'est de savoir si de nouveaux critères d'acceptabilité sociale vont être développés? Je vais me tourner vers le ministère, pour voir -- parce que c'est vous qui rédigez la directive -- vous entendre là-dessus.

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

855 Par rapport à l'acceptabilité sociale, c'est sûr que nous, dans le cadre de la directive, on incite les promoteurs à consulter la population, le milieu concerné par le projet, le plus tôt possible dans le cadre de la procédure. Maintenant, c'est un -- dans le cadre de l'étude d'impact, ç'a été quand même bien recensé qu'Hydro-Québec a fait cette démarche-là.

860 Maintenant, au niveau de l'acceptabilité sociale, c'est sûr que, pour nous, dans le cadre de la
procédure, la période d'information et de consultation du dossier par le public, la période
d'audiences publiques, pour nous, c'est des éléments qui vont nous permettre de recueillir des
données sur l'acceptabilité sociale, puis on consulte aussi une panoplie de ministères pour voir s'il
y a des enjeux, aussi, qui se dégagent de ce projet-là. Donc, c'est un peu ça que je peux vous
dire.

865

LA PRÉSIDENTE :

Bien, je pense que si je ne m'abuse, sa question, c'était par rapport à pas seulement que
l'acceptabilité sociale genre consultation...

870

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

Oui.

875

LA PRÉSIDENTE :

... mais plus par rapport aux impacts environnementaux, est-ce qu'il va y avoir des critères
supplémentaires qui pourraient être mis dans la directive pour tenir compte, justement, que
maintenant, comme monsieur disait, que la population est de plus en plus éveillée aux soucis
environnementaux, et l'impact sur le paysage, *et caetera*?

880

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

Bien, déjà, dans la directive, on incite, comme je disais, les promoteurs à consulter le plus en
amont possible dans le cadre de la procédure, mais il y a aussi une section qui demande de
décrire le milieu humain dans lequel le projet va s'insérer, donc – puis aussi une section qui
demande de porter attention à la notion de paysage, de faire des simulations, donc, c'est quand
même déjà des éléments qui se retrouvent déjà dans nos directives. Puis c'est sûr que nos
directives, au ministère, on a quand même des processus de révision, là, pour les mettre à jour,
donc – on a aussi un expert, là, chez nous à la direction des évaluations environnementales, qui se
penche sur cette question-là en continu. Donc, pour l'instant, c'est ce qu'on retrouve, ces
éléments-là sont déjà là, mais rien n'empêche que ça va – ça va possiblement être bonifié dans le
futur.

885

890

895

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Est-ce que vous avez – je vais vous laisser continuer.

M. PIERRE GOULET :

900 Oui. D'accord. Je vous remercie de votre patience. Il me reste seulement que deux
questions. Mon avant-dernière question touche la question de la fragmentation des écosystèmes.
Hydro-Québec a-t-elle évalué l'impact de l'élargissement de la ligne de transport actuelle et/ou la
905 construction d'une nouvelle ligne sur la fragmentation des écosystèmes naturels du sud du
Québec, et des mesures de compensation en ce sens sont-elles projetées à l'échelle régionale par
Hydro-Québec?

LA PRÉSIDENTE :

910 Des mesures de compensation à l'échelle régionale – pouvez-vous préciser, s'il vous plaît?

M. PIERRE GOULET :

915 Bien, j'ai participé notamment à un colloque, il y a quelques années, sur la question des
corridors environnementaux écologiques. Il y a beaucoup d'organismes qui travaillent à essayer
de – actuellement, on a des aires protégées, mais elles sont isolées les unes des autres, et le
développement se poursuit quand même à vitesse assez accélérée. Donc, il y a une
préoccupation à l'effet d'essayer de relier ces éléments-là par des corridors environnementaux, et
920 ils sont toujours menacés par la fragmentation, que ce soit une autoroute, une ligne d'électricité, ou
des choses comme celles-là. Donc, je me dis, quand on développe des corridors comme ceux-là,
est-ce qu'on prend en compte la question de la fragmentation du territoire, et est-ce qu'on prévoit
des mesures pour limiter cet impact-là, ou minimalement, peut-être contribuer à créer, en parallèle,
des corridors écologiques?

LA PRÉSIDENTE :

925 O.k. Alors, Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

930 Alors, oui, madame Charest va donner des éléments sur la fragmentation, la différence, en
particulier, de l'impact sur le milieu d'une ligne électrique versus une autoroute.

LA PRÉSIDENTE :

935 Madame Charest, oui?

Mme CAROLE CHAREST :

940 En fait, Madame la présidente, d'entrée de jeu, je tiens à rappeler que dans le cadre du
présent projet, on a quand même mis deux mesures d'atténuation en place, soit la juxtaposition de
la ligne dans la section nord, qui réduit la largeur d'emprise de déboisement de 53 à 43 mètres, et
pour la partie sud, on a mis en place le projet pilote qui vise à réduire le déboisement complet de
53 mètres à 35 mètres, en laissant des bandes de 9 mètres de part et d'autre avec des arbres de
12 mètres et moins.

945 Par ailleurs, ce qu'il faut comprendre, c'est que dans la zone d'étude qui mesure
571 kilomètres carrés, il y a 73 % de terres boisées. Le déboisement de notre ligne représente
moins de 1 % de ces terres boisées. Ce qu'il faut comprendre aussi, c'est que quand on fait une
emprise de ligne, on ne fait pas une autoroute, contrairement à un projet du ministère des
950 Transports. Oui, c'est vrai qu'on va déboiser, mais par la suite, cet espace-là va reprendre vie,
avec des arbustes, il va y avoir encore de la végétation. Ce n'est pas des espaces complètement
déboisés.

LA PRÉSIDENTE :

955 O.k. Je vais me tourner au ministère – Madame Goulet?

Mme MARIE-JOSÉE GOULET :

960 Oui. Effectivement, nous, pour le secteur Faune, l'aspect faunique des emprises
d'hydroélectrique, on a cette préoccupation-là par rapport aux passages fauniques. Ce qu'il faut
dire, c'est qu'il y a plusieurs espèces présentes sur le territoire, dont certaines ont des grandes
aires où elles se développent, d'autres, c'est plus restreint, puis dépendamment des espèces, il y
en a qui sont favorisées par des emprises comme ça où il y a moins de grands arbres, et d'autres –
965 c'est vraiment particulier à chaque espèce. Donc, ce qu'on a tenté d'évaluer dans l'étude d'impact,
c'est de s'assurer que les espèces pour lesquelles le déboisement va amener une plus grande
problématique soient bien examinées pour constater si leur présence est là, puis essayer de voir si
les impacts pouvaient être atténués, à ce moment-là.

970 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k. Puis est-ce que – justement, par rapport à ces inventaires-là, *et caetera*, est-ce que
vous êtes avancés, ou vous êtes juste à l'étape...?

975

Mme MARIE-JOSÉE GOULET :

980 Bien, on attend toujours les inventaires d'Hydro-Québec, entre autres, pour les salamandres, les poissons, on a – les résultats vont arriver, j'imagine, quand même assez rapidement, mais à ce moment-ci de l'étude d'impact, on n'a pas encore ces informations-là.

LA PRÉSIDENTE :

985 O.k. Merci. Monsieur Goulet?

M. PIERRE GOULET :

990 Dernière question, qui est bien prosaïque, j'aimerais comprendre pourquoi le fonds de compensation qu'Hydro-Québec a prévu donner à la région afin de réaliser différents projets est basé sur un budget de 125 millions, si je ne me trompe pas, là – les chiffres peuvent être pas tout à fait justes – plutôt que 615 millions, qui représentent l'ensemble des coûts reliés au projet?

LA PRÉSIDENTE :

995 Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1000 Donc, compte tenu que l'ensemble – la différence d'investissement du 618 millions versus 125 millions se fait dans des postes existants qui ont déjà versé des compensations de cette nature-là lors de leur construction, c'est pour cette raison-là en particulier que le programme de compensation est établi seulement sur la valeur de la nouvelle ligne.

LA PRÉSIDENTE :

1005 Oui, nous autres aussi, on se questionnait là-dessus. Mais qu'est-ce qui en est quand ces investissements-là, supplémentaires, n'auraient pas lieu si vous n'aviez pas mis en place – si vous ne faites pas la nouvelle ligne, quand ces investissements supplémentaires là sont intimement liés au projet? Ils ne sont pas comptabilisés, si je comprends bien?

1010 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

L'esprit du programme de mise en valeur intégrée est établi pour compenser les impacts résiduels de nos projets, donc, et non pas – et établi à 1 % de la valeur initiale des projets, lorsque

1015 nos projets ont des impacts résiduels dans le milieu. Donc, compte tenu que les interventions qui
sont dans les postes existants ne contribuent pas à créer des nouveaux impacts, puisque les
postes sont déjà là, donc, c'est les principes, là, de ce programme de mise en valeur intégrée, c'est
1020 une pratique volontaire d'Hydro-Québec pour les projets qu'elle déploie dans les régions pour – en
considérant qu'il y a certains impacts à nos installations, qu'on tente de minimiser au maximum, et
qu'on est conscient que le milieu d'accueil a certains – certains impacts, donc, un programme
volontaire, et basé sur des impacts résiduels.

Pour votre information, Madame la présidente, de tels programmes, au Canada, à notre
connaissance, très peu d'utilités publiques en électricité ont des programmes de cette nature-là.

1025

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Veilleux.

1030

M. PIERRE GOULET :

Ça complète mes questions. Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1035

Merci, Monsieur Goulet.

1040

QUESTIONS DE LA COMMISSION

LA PRÉSIDENTE :

1045

Alors, on va vous poser des questions, dépendamment, là, si d'autres personnes se joignent
à nous ou s'ils ont d'autres questions, là, qui leur viennent à la tête, vous pouvez toujours aller vous
inscrire à l'arrière et revenir devant nous, là, le nombre de questions est illimité, par personne,
donc, n'hésitez pas à continuer à poser vos questions.

1050

Ce qu'on aimerait, dans un premier temps, que vous nous fassiez, ce serait vraiment une
présentation complète du réseau électrique sur le territoire du Québec, pour comprendre l'énergie
qui va aller vers l'exportation, nous décrire un peu elle provient de quel endroit.

Mme LYNDA VEILLEUX :

1055

Oui, Madame la présidente. Alors, Ariane, 161, s'il te plaît.

Attendez une petite minute...

1060

LA PRÉSIDENTE :

Prenez votre temps. On a le temps.

Mme LYNDA VEILLEUX :

1065

Donc, on voit sur l'image projetée à l'écran, la carte du Québec, avec différents éléments que je vais vous présenter. Donc, le nord du Québec, la Baie James, où Hydro-Québec a un certain parc de production, donc, les centrales de la Baie James, on a aussi une concentration de production au niveau de la Côte-Nord, on en a aussi sur le Saint-Maurice, qui sont nos toutes premières centrales, dont certaines datent de plus de 100 ans.

1070

Sur cette carte-là, on a aussi les nouvelles centrales qui sont actuellement en construction et qui sont en train d'être intégrées, là, sur le réseau d'Hydro-Québec. On retrouve aussi les interconnexions avec les réseaux voisins. Donc, c'est le petit symbole, ici, les deux petits triangles, avec l'Ontario, avec le Nouveau-Brunswick, et avec les États-Unis. Et ce qu'on voit ici, c'est le réseau, nous, qu'on appelle le réseau principal d'Hydro-Québec, donc, à 735 volts, qui relie et interrelie – c'est bon?

1075

LA PRÉSIDENTE :

1080

C'est parce que c'est juste -- peut-être...

Mme LYNDA VEILLEUX :

1085

Je ne le sais pas, on est-tu capable de faire ça?

LA PRÉSIDENTE :

1090

... si vous le mettez un petit peu plus grand? Parce que je pense, de loin, là, ce n'est peut-être pas très, très – de loin, ce n'est peut-être pas très visible, alors, je ne sais pas si vous êtes capable de zoomer?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1095 On est-tu capable?

LA PRÉSIDENTE :

1100 Ah!

Mme LYNDA VEILLEUX :

Ah! Bon.

1105 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Mme LYNDA VEILLEUX :

1110
1115
Donc, c'est ça. Donc, en vert, les petits carrés verts, c'est les postes électriques. On voit ici notre poste Des Cantons, et ça, c'est l'ensemble du réseau 735 000 volts, qui relie chacune des centrales entre elles, et qui fait en sorte que, dans le fond, l'électricité voyage en provenance de ces différentes centrales là. Donc, ça, c'est le premier niveau d'information, puis je – est-ce que vous avez des questions de compréhension là-dessus? Après ça, on redescend à un autre niveau.

C'est bon?

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme LYNDA VEILLEUX :

1125 On va poursuivre. Vincent, si tu veux présenter l'autre capsule, qui est la – 201.

M. VINCENT FIHEY :

1130
Donc, sur cette capsule, on montre le – si on veut, le voyage de l'électricité à partir des centrales d'Hydro-Québec situées dans le nord, donc, les centrales de production. Par exemple,

ici, on voit la centrale Manic-5, jusqu'au réseau de distribution, donc, le réseau à 25 000 volts qui alimente les maisons.

1135 Au niveau des centrales de production, l'électricité, le courant, il est produit généralement à une tension de 13 800 volts, mais comme on a vu précédemment, la grande distance entre les centrales qui sont situées au nord, à environ 1 000 kilomètres des centres de charge situés au sud, une tension de 13 800 volts, ce n'est pas approprié pour transiter l'électricité sur de telles distances. Ainsi, auprès des centrales, on va avoir des postes de départ, où il va y avoir de la
1140 transformation qui va augmenter le niveau de tension du courant, puis, bon, c'est une augmentation de 13 800 volts à 735 000 volts qui va être réalisée sur le réseau d'Hydro-Québec.

 À partir de là, bien, la production des centrales, elle va être combinée, la production de la centrale va être combinée avec les autres centrales sur le réseau, via le réseau à 735 000 volts qu'on a vu, l'espèce de toile d'araignée qu'on a vue sur la carte précédente.
1145

 Il va y avoir des postes stratégiques, comme le poste Des Cantons à 735 000 volts, qui vont assurer le transport de l'électricité, en plus des équipements de lignes. Par la suite, pour faciliter la répartition régionale de la puissance, on a recours à des postes sources, donc, des postes avec
1150 une tension un peu plus faible, généralement à 315 000 volts, et donc, ces postes sources là vont aussi avoir de la transformation. Il s'agit, en fait, comme de postes intermédiaires entre les postes stratégiques et les postes satellites. Un exemple de poste source, bien, c'est le poste de Sherbrooke, situé près d'ici, là, qui est un poste à 230 kV, qui est alimenté par le poste stratégique de Des Cantons, qui est un poste à 735 kV, avec de la transformation à 230 kV.
1155

 Et finalement, les postes sources, ils vont alimenter des postes satellites, donc, là, on se rapproche vraiment du réseau de distribution, par exemple, le poste de Coaticook, qui est un poste satellite à 120 kV qui est alimenté par le poste de Sherbrooke. Puis, finalement, les postes satellites vont alimenter les réseaux de distribution qui alimentent les maisons, donc, les poteaux de bois qu'on voit dans les rues.
1160

 Puis, si je peux compléter mon explication par rapport aux réseaux voisins, souvent, nos interconnexions, c'est des interconnexions de grande puissance, ainsi, on va avoir tendance à les raccorder sur des postes stratégiques ou des postes sources qui ont la capacité pour alimenter ces interconnexions de grande puissance.
1165

LA PRÉSIDENTE :

 Est-ce qu'on peut revenir à la carte d'avant, s'il vous plaît?
1170

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui.

1175 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans un premier temps, j'aimerais que vous nous expliquiez, le poste Des Cantons, l'énergie provient de quel endroit? Il est alimenté par quel endroit au Québec?

1180 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Donc, l'essence de l'explication est de dire que c'est l'ensemble du parc de production, donc l'ensemble des 63 – on a 63 centrales hydroélectriques, à Hydro-Québec; c'est l'ensemble de ces centrales-là qui alimente l'ensemble des postes.

1185 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste rezoomer encore, s'il vous plaît...

1190 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Oui.

1195 **LA PRÉSIDENTE :**

... parce qu'on va travailler un petit peu avec cette carte-là. Merci.

Donc, le poste Des Cantons, c'est l'ensemble?

1200 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Oui.

1205 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon, je vais vous poser une question, parce que les représentants ne sont pas ici : Est-ce que Bersimis-1 et Bersimis-2 vont être mises à contribution pour la production de l'énergie qui va se rendre au poste Des Cantons, une augmentation, dans le fond, d'énergie pour l'exportation?

1210 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

En fait, les centrales de Bersimis, on les voit, elles sont ici...

1215 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme LYNDA VEILLEUX :

1220 ... c'est des centrales qui datent, là, de la fin des années '50, et tout comme l'ensemble de
toutes les centrales – donc, il y en a 63 pour 35 000 mégawatts – 36 000 mégawatts, je pense – et
les centrales de Bersimis, c'est à peu près point – euh... 35 000 mégawatts? Donc, c'est
900 mégawatts, la centrale de Bersimis-2, là, celle-là ici, là, elle, c'est 900 mégawatts sur 35 000.
1225 Donc – mais est-ce que c'est cette centrale-là, ici, qui va contribuer directement à Des Cantons?
On ne peut pas répondre à cette réponse-là. C'est l'ensemble de toutes les centrales qui vont
contribuer, à certains moments donnés, à alimenter le poste Des Cantons, puisque notre réseau
est maillé.

LA PRÉSIDENTE :

1230 O.k. Est-ce que – vu qu'il y a une préoccupation de certains requérants par rapport à la
rivière aux saumons...

Mme LYNDA VEILLEUX :

1235 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1240 ... qui dessert Bersimis-1 et Bersimis-2...

Mme LYNDA VEILLEUX :

1245 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... est-ce que vous prévoyez des impacts?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1250

Aucun impact.

LA PRÉSIDENTE :

1255

Aucun impact?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1260

Aucun impact. L'ensemble des centrales va continuer à être exploité selon les méthodes d'exploitation d'Hydro-Québec. Donc, nous, dans chacune des centrales, on a des règles d'exploitation, toutes sortes de règles, là, techniques, tout ça, mais on en a en particulier sur la gestion des rivières, les niveaux, les débits d'eau, qui tiennent compte des impacts environnementaux. Le présent projet dont on est ici, là, n'a aucun impact sur les règles d'exploitation de la rivière Bersimis en particulier, et de l'ensemble des centrales hydroélectriques.

1265

LA PRÉSIDENTE :

Et une question qui se poursuit encore avec Bersimis : Pour quelle raison est-ce que vous vous êtes retiré du programme de rétablissement du saumon sur cette rivière?

1270

Mme LYNDA VEILLEUX :

En fait, il faudrait s'adresser directement aux personnes qui sont responsables de l'application de cette entente-là. Ce que je peux assurer la commission, toutefois, c'est que les règles d'exploitation de la rivière, donc, les niveaux d'eau et les débits qui avaient été convenus dans le cadre de discussions avec la communauté de Pessamit, sont toujours appliqués, et on exploite nos deux centrales, Bersimis-1 et 2, selon ces règles-là.

1275

LA PRÉSIDENTE :

Puis c'est qui l'exploitant qui – vous avez parlé, là, d'une tierce partie, là, l'exploitant qui était partie au programme de rétablissement?

1280

Mme LYNDA VEILLEUX :

Euh... l'exploitant, mais, en fait, c'est Hydro-Québec, là.

1285

LA PRÉSIDENTE :

1290 C'est Hydro-Québec?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1295 Oui, oui, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

1300 Oui. Donc, vous ne pouvez pas me dire pourquoi Hydro-Québec s'est retirée du programme?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1305 Actuellement, il y a des discussions en cours avec la communauté de Pessamit, alors, tout ce qui est des questions concernant cette entente-là, on a des échanges en continu avec la communauté de Pessamit; je crois que la meilleure avenue serait de rediriger ces gens-là vers les personnes à Hydro-Québec qui sont – qui sont habilités à avoir ces discussions-là.

LA PRÉSIDENTE :

1310 Est-ce que vous pourriez nous les identifier?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1315 Ah! Oui. Tout à fait. C'est monsieur Mathieu Boucher, qui est Chef, Relations avec les autochtones.

LA PRÉSIDENTE :

1320 Merci. Maintenant, pour revenir encore à la carte – oui? Ah! O.k. Excusez-moi. Madame Larouche?

LA COMMISSAIRE :

1325 Je voudrais savoir, vous avez parlé des règles qui sont édictées, donc, Hydro-Québec, dans un suivi à long terme, entre autres, de cette rivière-là ou de n'importe quel autre projet, parce qu'il y a quand même des suivis, là, qui sont indiqués; est-ce que ce sont des règles qui sont édictées

dans le cadre des décrets, ou ce sont des règles qui se modifient avec le temps et l'état des connaissances?

1330 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Un peu des deux. Dans le cas de Pessamit, c'est des règles qui ont été négociées et convenues avec la communauté de façon assez récente, là, je crois que c'est au début des années 2000, alors que les centrales datent de la fin des années '50.

1335 **LA COMMISSAIRE :**

O.k. Merci.

1340 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais juste compléter par rapport à la carte, est-ce que vous seriez en mesure de nous identifier les postes stratégiques qui vont être utilisés pour l'exportation de l'énergie?

1345 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Bien, en fait, pour...

1350 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous pouvez zoomer, c'est toujours plus agréable, juste pour le bénéfice de mes analystes, là, qui sont un petit peu plus loin, on l'apprécierait.

1355 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Donc, comme mon collègue Vincent le mentionnait tout à l'heure, nous avons certaines interconnexions qui sont raccordées à notre réseau principal à 735 000 volts, tel qu'on le voit à l'écran ici. Donc, un peu de la même façon que les centrales, l'ensemble des postes peuvent être mis à contribution, puisque c'est un réseau maillé.

1360 C'est certain que lorsqu'on a une interconnexion qui est raccordée sur le réseau principal à 735 000 volts, c'est les postes raccordés à 735 000 volts qui sont mis à contribution. Lorsqu'on est raccordé sur des niveaux de tension inférieurs, bien, c'est les postes du réseau principal, tous les postes à 735 000 volts, plus les postes de niveaux de tension inférieurs.

1365

LA PRÉSIDENTE :

Juste question de vocabulaire et de terminologie, qu'est-ce que vous entendez par « *réseau maillé* »?

1370

Mme LYNDA VEILLEUX :

Bien, c'est ça. « *Réseau maillé* », c'est le fait que tout est – comme l'image le démontre, que tout est interrelié ensemble. C'est le qualificatif que j'utilisais pour décrire l'image qu'on voit, là.

1375

LA PRÉSIDENTE :

Puis les postes au sud, proche des États de la Nouvelle-Angleterre, on a le poste Des Cantons; est-ce qu'il y en a d'autres?

1380

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui. Vincent va vous...

1385

M. VINCENT FIHEY :

Donc, les postes qui sont utilisés – qui alimentent directement les interconnexions, il y a ici, près de la centrale Beauharnois, il y a le poste de Châteauguay qui alimente une interconnexion vers l'état de New York. Donc...

1390

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Mes analystes me demandent si c'est encore possible de zoomer, peut-être de remonter, là, vu qu'on est dans le sud? Non, elle ne veut pas, hein?

1395

M. VINCENT FIHEY :

Il y a un petit temps de rafraîchissement, là, oui.

1400

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est mieux? Oui? O.k. Merci.

1405 **M. VINCENT FIHEY :**

Donc, je disais le poste de Châteauguay près de la centrale Beauharnois. Ensuite, bon, il y a le poste – ce qu'on voit en pointillés, ici, on a une interconnexion majeure sur le réseau, à courant continu, donc, c'est la même ligne à 450 kV que l'on va longer sur une grande partie à partir du poste Des Cantons. Donc, ça aussi, c'est une interconnexion vers le marché de la Nouvelle-Angleterre, qui, actuellement, passe par le poste Nicolet et le poste Des Cantons.

On a le poste Chénier, ici, qui alimente un poste source, le poste source de l'Outaouais, qui est une nouvelle interconnexion avec – « *un nouvelle* » -- peut-être la dernière interconnexion qui a été construite avec une province canadienne, l'Ontario. Ça fait que c'est les interconnexions les plus majeures qu'on a sur le réseau.

1415 **LA PRÉSIDENTE :**

1420 Merci.

J'inviterais monsieur Stéphane Théroix.

1425 Bonjour.

M. STÉPHANE THÉROUX

1430 **M. STÉPHANE THÉROUX :**

Bon. Moi, pour commencer, j'aurais voulu savoir si, par rapport à ma question d'hier, si j'aurais pu avoir une certaine réponse, si vous aviez eu le temps d'examiner ça?

1435 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous nous rappeler votre question d'hier?

1440 **M. STÉPHANE THÉROUX :**

Oui. C'était juste concernant le nombre de personnes qui ont une entente préétablie avec Hydro-Québec par rapport à cette ligne-là.

LA PRÉSIDENTE :

1445

O.k. Donc...

M. STÉPHANE THÉROUX :

1450

J'aurais voulu avoir le pourcentage d'ententes qui pouvait être préétablies avec Hydro-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1455

Donc, vous voulez vraiment savoir, là, où est-ce qu'on est rendu...

M. STÉPHANE THÉROUX :

1460

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... combien de propriétaires ont une entente, présentement, avec Hydro-Québec, puis ça représente quel pourcentage?

1465

M. STÉPHANE THÉROUX :

Exact.

1470

LA PRÉSIDENTE :

Madame Veilleux?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1475

Question de précision, Madame la présidente : Est-ce que monsieur Théroux fait référence aux ententes pour accès à la propriété pour procéder au relevé technique, ou aux ententes définitives pour l'obtention de droits de servitude ou autre?

1480

M. STÉPHANE THÉROUX :

C'est par rapport aux servitudes et – bien, en gros, là.

LA PRÉSIDENTE :

1485 Donc, les ententes définitives?

M. STÉPHANE THÉROUX :

1490 Oui.

Mme LYNDA VEILLEUX :

1495 Donc, pour répondre à la question, sur 170 propriétaires, on a actuellement l'ensemble des ententes pour accéder au relevé technique, et pour ce qui est des ententes de servitude, on n'a pas complété l'ensemble des démarches pour nous permettre de – il faut faire les relevés techniques, il faut évaluer les quantités de bois, il faut passer à travers plusieurs étapes pour bien établir les compensations. Et c'est...

LA COMMISSAIRE :

1500 Vous en avez combien de complété?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1505 On n'en a pas de complété.

LA COMMISSAIRE :

1510 O.k.

Mme LYNDA VEILLEUX :

1515 Pour votre information, par contre, on pourrait peut-être partager avec la commission les différentes étapes et les périodes de temps anticipées pour convenir de nos ententes.

LA PRÉSIDENTE :

1520 Est-ce que ça répond à votre question?

M. STÉPHANE THÉROUX :

1525 Oui, mais en résumé, ça veut dire que vous n'avez aucune signature de propriétaire comme étant préétabli sur une entente définitive de ce qui va se passer?

LA PRÉSIDENTE :

1530 Donc, il n'y a aucune conclue, à l'heure actuelle?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1535 Non. Et à cette étape-ci du projet, à l'étape où est-ce qu'on est, c'est tout à fait – tout à fait usuel, là, dans les pratiques de développement de projet.

LA PRÉSIDENTE :

O.k.

1540 **M. STÉPHANE THÉROUX :**

Il faut qu'on s'attende à – ça va être quand...

LA PRÉSIDENTE :

1545 Ça va être – oui?

M. STÉPHANE THÉROUX :

1550 ... qu'il va y avoir des ententes qui vont pouvoir être préétablies et signées définitivement?

LA PRÉSIDENTE :

1555 Donc, votre échéancier?

Mme LYNDA VEILLEUX :

1560 Alors, Madame la présidente, je vais avoir besoin d'un support visuel, et je vais demander à mon collègue Louis Lesage, expert en services immobiliers, de venir partager avec vous notre calendrier pour établir les ententes.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Merci.

1565

Vous pouvez y aller.

M. LOUIS LESAGE :

Bonjour, Madame la présidente.

1570

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes monsieur...?

1575

M. LOUIS LESAGE :

Louis Lesage...

LA PRÉSIDENTE :

1580

Bonjour, Monsieur Lesage. On vous écoute.

M. LOUIS LESAGE :

1585

... agronome, qui représente les services immobiliers, comme il a été mentionné.

Vous avez devant vous un – bien, c'est une capsule qui montre une partie d'un document qu'on a remis au mois de septembre, lors de portes ouvertes qu'on a faites avec les propriétaires, pour montrer ce qui avait déjà été fait. Autrement dit, c'était un aide-mémoire qu'on fournissait aux propriétaires, pour montrer ce qui avait été réalisé déjà, malgré que ce soit peu, mais on l'identifiait, et les différentes étapes qui s'en venaient dans le projet, pour les rencontres avec les propriétaires.

1590

Et comme le mentionnait madame Veilleux, bien, effectivement, il est tout à fait normal qu'on n'ait pas conclu d'entente à l'heure actuelle. Premièrement, on n'a pas les autorisations pour procéder, aller de l'avant avec le projet comme tel. On va par contre en venir à signer des ententes avec les propriétaires, mais ça va tout le temps être conditionnel à avoir les autorisations gouvernementales pour procéder au projet. Et ce que madame Veilleux mentionnait, ce qu'on attend actuellement, l'inventaire forestier a été complété pour la phase terrain; on attend toujours

1595

1600 les données, par contre, pour pouvoir monter les sommaires d'indemnité, et il reste à compléter également la partie géotechnique, là, de l'arpentage, pour avoir les plans, c'est-à-dire avoir exactement la superficie qu'on va prendre chez chacun des propriétaires, ce qui nous aide à – bien, qui est la pièce maîtresse, là, d'où on part pour faire les calculs.

1605 Ici, à l'écran, vous avez une première rencontre qui a été faite avec les propriétaires entre avril et juin, surtout au mois de mai, où on a rencontré la majorité des propriétaires. Il y a eu de l'information qui a été transmise, c'est-à-dire des étapes en général, on a parlé de l'entente Hydro-Québec/UPA. Il y a des propriétaires qui sont au fait de, mais il y en avait d'autres qui n'avaient pas pu assister au portes ouvertes de l'année précédente, donc, on donnait cette information-là, et en même temps, on montrait la localisation projetée pour les pylônes.

1610 L'information qui était requise qu'Hydro-Québec allait chercher, c'est-à-dire qu'on avait besoin d'aller faire des relevés d'arpentage et des relevés techniques, et c'est-à-dire l'inventaire forestier et environnemental, et on demandait une permission pour accéder à la propriété pour ça.

1615 Il y avait un questionnaire qu'on appelle « *Inventaire de la propriété* », où on pose des questions au propriétaire à savoir s'il y a des infrastructures, des fois, qui peuvent être cachées, comme une conduite d'eau à l'intérieur de la servitude, on pose plusieurs questions comme ça, s'il y a des pâturages avec animaux, bon, *et caetera*, pour avoir une idée somme toute générale, mais quand même qui nous donne des indications de départ sur la propriété comme telle, et l'accès à l'emprise par des chemins temporaires, si requis, s'il y a lieu dans ces cas-là.

1620 Et, par le fait même, lors de cette rencontre-là, pour la permission des inventaires forestiers et environnementaux, bien, il y avait un premier – selon l'entente Hydro-Québec/UPA, une première compensation de 475 dollars qui était remise à chacun des propriétaires. On fait signer un document, un formulaire, à ce moment-là, puis il y a un montant de 475 dollars qui suit cette rencontre-là.

1625 Capsule suivante?

1630

LA PRÉSIDENTE :

1635 Pendant qu'on change la page, j'ai peut-être manqué cette information-là hier soir, et je m'en excuse si ç'a été dit, mais est-ce que vous avez rejoint tous les propriétaires, à cette étape-ci? Donc, tout le monde est informé...

M. LOUIS LESAGE :

1640

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1645

... tout le monde a été rencontré?

M. LOUIS LESAGE :

1650

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Merci.

1655

M. LOUIS LESAGE :

1660

Pour cette rencontre-là, la première rencontre, tout le monde a été contacté. Il y a des gens qui nous ont donné une permission verbale, disant : « *Il n'y a pas de problème, vous pouvez aller sur ma propriété, mais j'aime mieux attendre, pour la signature du formulaire, et puis régler tout ça en même temps.* » Ça, on respecte ça, c'est le choix de chacun, là. Il n'y a pas de problème là-dessus.

1665

Il peut y avoir une rencontre supplémentaire pour les agriculteurs, c'est-à-dire qu'il y a un calcul qui est fait pour l'impact du pylône sur les activités agricoles, donc, à ce moment-là, on a une enquête agricole à faire sur les fermes qui sont affectées, dont le pylône se retrouve dans une partie cultivée. Ça, ça s'applique à quelques propriétaires, là, sur la ligne. C'est vraiment pas beaucoup, parce qu'il y a à peu près 85 % de la ligne qui est boisée. Puis on a essayé de faire notre répartition en fonction d'éviter le plus possible d'implanter des pylônes, malgré le fait qu'on a un design de pylône qui est réduit à sa base pour l'améliorer pour les activités agricoles, et non le pylône qui vous a été montré en milieu boisé avec des haubans, ça, on n'installe pas ça dans des milieux cultivés, mais il y a des fois où on n'a pas le choix d'installer le pylône, parce que la pièce agricole peut être trop grande, donc, on ne peut pas retirer les pylônes complètement.

1670

Diapo suivante.

1675

Une deuxième rencontre est prévue, puis ça, c'est ce qu'on parlait. On attend nos derniers outils de travail, puis je vous parlais entre autres des plans, pour cette rencontre-là qui va avoir

1680 lieu cet automne, entre autres. On ne peut pas rencontrer tous les propriétaires en même temps, on en a quand même 170, donc, entre le mois d'octobre 2016 et le mois de février 2017, on compte rencontrer tout le monde pour offrir les montants pour la servitude.

1685 Donc, on va expliquer les inventaires qu'on a faits, qu'est-ce qu'on a recueilli comme information, on donne du détail là-dessus, puis on – évidemment, on explique tous les calculs qui sont faits selon l'entente Hydro-Québec/UPA, pour en venir à offrir des compensations, qui sont identifiées, je vous parlais d'une feuille – d'un aide-mémoire, mais à ce moment-là, on met des numéros de compensation avec les différents points puis les pages qui concordent dans l'entente Hydro-Québec/UPA.

1690 Est-ce que ça vous va?

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez des...?

1695 **LA COMMISSAIRE :**

Oui, moi, je voudrais...

LA PRÉSIDENTE :

1700 Oui, je veux juste voir si monsieur Thérroux, il n'aurait pas quelques questions.

M. STÉPHANE THÉROUX :

1705 Bien, moi, en réalité, je trouve ça bien beau, là, tout ça, là, mais moi, je suis déjà à ma quatrième rencontre, puis il y a peut-être une cinquième rencontre qui serait supposée d'être planifiée dans les semaines qui suivent, puis j'ai des propositions qui vont m'être suggérées, puis je me demande à quel titre que je dois m'engager dans quelque chose que je sais qui ne sera pas définitif avant 2019.

1710 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais – je vais laisser Hydro-Québec répondre.

1715

Mme LYNDA VEILLEUX :

1720 Madame la présidente, on aurait besoin d'une question d'éclaircissement, juste me rappeler si monsieur Théroix est visé par l'acquisition de droits de servitude, ou acquisition de sa propriété.

LA PRÉSIDENTE :

1725 Monsieur Théroix? Je ne le sais pas si – est-ce que c'est votre propriété, ou c'est une servitude?

M. STÉPHANE THÉROUX :

1730 Bien, c'est qui qui décide si ça devient...?

LA PRÉSIDENTE :

1735 Non, non, mais – oui. Je vais – les critères pour faire l'achat de gré à gré, ou...?

M. LOUIS LESAGE :

1740 C'est les deux, en fait. Dans le cas de monsieur Théroix, c'est les deux. Parce qu'il a une grande propriété, il a plusieurs acres à l'arrière. Sa résidence est effectivement affectée, on a – selon les plans qu'on a reçus, la bâtisse comme telle peut demeurer à l'endroit où est-ce qu'elle est, sauf que c'est tellement près de la ligne, qu'on a offert – ça fait partie des neuf cas qui sont affectés plus sévèrement dans la ligne, et donc, on a des pourparlers qui ont débuté avec monsieur Théroix, c'est-à-dire que moi, je l'ai rencontré à plusieurs reprises, et il y a une firme d'évaluation qui a été mandatée pour produire des rapports individuels d'évaluation pour chacune de ces propriétés-là, ce qu'on a reçu tout récemment. Là, on est en train d'étudier chacun de ces rapports-là, pour en venir à monter une indemnité et rencontrer les propriétaires dans le courant du mois d'octobre pour leur faire une proposition à cet effet-là.

1745 Mais dans le cas de monsieur Théroix, c'est qu'il y a une autre portion de sa propriété où, là, c'est seulement la servitude qui rentre en ligne de compte. C'est un paiement de servitude, autrement dit, ce n'est pas une acquisition, là, de...

1755

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous séparez sa propriété en deux? Il y a une portion qui va pouvoir être acquise, si je comprends bien, qui est la portion où est-ce que sa résidence est, tandis que...?

1760

M. LOUIS LESAGE :

On ne sépare pas la...

1765

LA PRÉSIDENTE :

Vous ne séparez pas – non?

M. LOUIS LESAGE :

1770

... propriété globale en deux. On longe la propriété. Il y a une première portion où on parle seulement d'emprise, parce que c'est des terrains différents, là, qui ont été – avec la rénovation cadastrale, qui ont été séparés...

1775

LA PRÉSIDENTE :

O.k.

M. LOUIS LESAGE :

1780

... ça fait qu'on fait juste longer d'un côté, donc, on parle de servitude à ce niveau-là, pour une propriété qui est zonée « *blanc* », ce n'est pas zoné CPTAQ, donc, il y a une façon de faire aussi pour l'évaluation de cette servitude-là, les dommages qui vont entrer en ligne de compte, et dans un deuxième temps, il y a la partie où est-ce qu'il y a sa maison, puis même dans un troisième temps, il y a un autre terrain, parce qu'il y a quatre terrains dont monsieur Théroux est propriétaire, nous, on en longe trois, puis il y a un dernier terrain qui est commercial, qui est en bordure de la route 112, qu'on va affecter également.

1785

Tout ça est à évaluer pour présenter à monsieur Théroux, comme le reste des dossiers, d'ailleurs, c'est qu'on est en train de les travailler. Je ne vous cacherais pas qu'on met une priorité, par exemple, pour ces dossiers-là qui sont plus sévèrement impactés.

1790

1795 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Théroux?

1800 **M. STÉPHANE THÉROUX :**

Oui, mais excepté que – euh... comment je pourrais dire? C'est – si, admettons, qu'ils viendraient à avoir une entente, je sais que si Hydro-Québec, le projet venait qu'à tomber à l'eau, ils ne se tiennent pas responsable des ententes signées. Et, à l'inverse, moi, si j'ai une entente signée, puis, dans deux ans -- parce que, avant que ce soit réglé, si on veut, ils parlent d'automne 2019 avant qu'il y ait des règlements monétaires -- s'il y a moyen – c'est quoi mes droits que je vais avoir pour réviser ça, là, tu sais?

1805 **LA PRÉSIDENTE :**

1810 Donc, si l'autorisation du gouvernement ne permettait pas l'aménagement de cette ligne-là, vous vous demandez, à ce moment-là, qu'est-ce qui arrive avec l'entente que vous avez signée avec Hydro-Québec?

1815 **M. STÉPHANE THÉROUX :**

Oui.

Mme LYNDA VEILLEUX :

1820 Bien, en fait, au niveau des servitudes, les servitudes sont conditionnelles à la réalisation du projet. Pour les acquisitions, les offres d'acquisition, donc, les neuf propriétés qui sont visées par notre projet, de façon à minimiser l'impact chez ces gens-là, Hydro-Québec a contacté chacun des propriétaires en leur demandant s'ils voulaient procéder dès maintenant à la négociation et à l'achat de leur propriété, que c'était possible pour nous d'aller de l'avant pour ces propriétaires-là.

1825 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k. Madame Larouche?

1830

LA COMMISSAIRE :

1835

Je voudrais savoir, au niveau de la détermination des montants qui sont effectués, vous utilisez des tiers, ou...? Question d'équité, comment vous fonctionnez, par rapport aux citoyens qui sont impactés par l'achat de ces maisons – de leur résidence?

1840

Mme LYNDA VEILLEUX :

Là, vous parlez spécifiquement dans le cadre de l'acquisition de résidences?

LA COMMISSAIRE :

1845

Oui.

Mme LYNDA VEILLEUX :

1850

Oui. Alors, on fait affaires avec des firmes indépendantes pour des évaluations indépendantes.

LA COMMISSAIRE :

1855

Merci.

M. STÉPHANE THÉROUX :

1860

Quand on parle d'acquisition de résidence, il en vient quoi de la résidence? C'est parce qu'on reste...

LA PRÉSIDENTE :

1865

Par après?

M. STÉPHANE THÉROUX :

1870

Bien, ça reste que c'est mon terrain. Ils prennent une servitude sur le terrain, puis la résidence, ils parlent d'acquisition. Ça veut dire quoi, en réalité?

LA PRÉSIDENTE :

1875 Qu'est-ce qui va arriver avec votre résidence après qu'elle va être acquise par Hydro-Québec?

M. STÉPHANE THÉROUX :

1880 Bien, ils prennent acquisition d'une résidence sur un terrain qui va juste avoir une servitude, ça fait que c'est un petit peu...

LA PRÉSIDENTE :

1885 Expliquez-nous ça. Vous me rappelez votre nom, excusez?

M. LOUIS LESAGE :

1890 Lesage. Louis.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lesage.

1895 **M. LOUIS LESAGE :**

1900 Madame la présidente, évidemment, c'est des cas qui sont plus – plus « *touchy* », excusez le terme anglais, mais Hydro-Québec va – comme on l'a mentionné, on fait affaires avec une firme externe pour obtenir des données, et on va offrir au propriétaire de faire l'acquisition de la propriété, bâtisse et résidence.

LA PRÉSIDENTE :

1905 Bien, c'est ça qu'on...

M. LOUIS LESAGE :

1910 Et par la suite, on va – Hydro-Québec ne demeure pas propriétaire de ces types de terrains là. On va, par la suite, vendre la propriété, mais dans ce processus-là, on veut laisser de la souplesse pour un propriétaire qui aurait des visées autres que de vendre directement. Puis, je m'explique : Dans ce cas-là, c'est que – dans les neuf cas qu'on a, il y en a sept avec résidence, et

1915 dans ces cas-là, il y a des résidences qui peuvent techniquement rester sur place. C'est-à-dire
qu'ils se trouvent à être dans la servitude de coupe. La servitude de coupe, c'est pour pouvoir – ce
que ça nous donne, Hydro-Québec, c'est un droit de passage, puis le droit de couper les arbres qui
1920 rentrent en conflit avec la ligne. Mais on permet, contrairement à la bande qui est plus rapprochée
de la ligne, où on ne permet pas la construction de bâtisses, dans cette bande-là, on permet la
construction de bâtisses. Donc, il peut y avoir, techniquement, une maison qui peut rester là, sauf
que quand tu as le deux tiers ou plus du terrain qui est déboisé, puis une ligne qui passe dessus,
bien, tout le monde comprend que la propriété est grandement affectée, et on laisse le choix au
propriétaire, à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

1925 Mais qu'est-ce que vous entendez par « *propriété* », ici? C'est-à-dire seulement le terrain
sur lequel il a sa résidence principale, ou tous les autres terrains qui forment sa propriété?

M. LOUIS LESAGE :

1930 Non, le...

LA PRÉSIDENTE :

Non?

1935 **M. LOUIS LESAGE :**

Ce qui est en arrière...

LA PRÉSIDENTE :

1940 Bien, c'est sa propriété, là, alors...

M. LOUIS LESAGE :

1945 Oui, oui, c'est sa propriété, mais ce qui est en arrière, lots -- je dirais -- on va les nommer
« A », « B », « C »...

LA PRÉSIDENTE :

1950 Oui.

M. LOUIS LESAGE :

... « A » étant le petit terrain commercial, « B » étant le lot de la résidence, « C » étant le terrain – le plus grand terrain en arrière-lot, lui, c'est évident qu'on prend une servitude.

1955

LA PRÉSIDENTE :

O.k.

1960

M. LOUIS LESAGE :

Ça, on n'achètera pas 80 acres pour prendre une couple de mètres carrés, là.

LA PRÉSIDENTE :

1965

O.k.

M. LOUIS LESAGE :

1970

Quand je dis « *une couple* »...

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, je comprends. Mais je pense que ça nécessitait éclaircissement.

1975

M. LOUIS LESAGE :

... ça reste quand même assez grand, mais proportionnel à la grandeur de la superficie du terrain, là, je veux dire, ça, c'est pas mal moindre, là.

1980

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question, Monsieur Théroix?

1985

M. STÉPHANE THÉROUX :

Bien, juste – ça veut dire que la résidence comme telle, je n'en serai plus propriétaire, et le terrain sous ma résidence non plus; c'est ça que ça veut dire, s'ils font l'acquisition de ce...?

1990

LA PRÉSIDENTE :

Le terrain sous votre... ?

1995

M. STÉPHANE THÉROUX :

Bien, où la résidence est dessus.

2000

LA PRÉSIDENTE :

Non – donc, vous – je pense que c'est – je vais les laisser répondre, mais – donc, votre terrain « A », là, on va l'appeler le « A », celui où est-ce que la maison...

2005

M. STÉPHANE THÉROUX :

C'est le « B ». C'est le « B ».

2010

LA PRÉSIDENTE :

... la maison puis le lot, le terrain, donc, c'est tout le lot que vous faites l'acquisition, plus le bâtiment?

2015

M. LOUIS LESAGE :

On peut – comme je vous disais, on laisse de la place à de la souplesse. De la façon que c'est organisé actuellement, c'est que monsieur Théroux a un garage qui se trouve à être directement dans l'emprise, lui, on n'a pas le choix, il faut le déménager ou le démolir. Pour ce qui est de la résidence, je n'ai pas vu les plans, parce que c'est rentré cette semaine, je pense que la résidence peut rester là. Ça ne sera peut-être pas intéressant, par exemple, pour monsieur Théroux de garder ce bâtiment-là, mais on peut laisser de la souplesse, c'est-à-dire de – quand je vous dis ça, ce serait d'aller chercher uniquement de la servitude sur ce terrain-là, ça, à la base, on n'a pas le choix, là, il faut aller chercher, au minimum, ces droits-là. L'acquisition du terrain au complet, ça reste un plus, mais le minimum, c'est d'aller chercher la servitude, puis au niveau de la bâtisse, bien, là, c'est de calculer les dommages. On n'est peut-être pas obligé de la démolir, mais si – autrement dit, on va indemniser pour les dommages supplémentaires après avoir payé pour la servitude qu'on peut occasionner. Puis si ça devient trop lourd, bien, là, on est peut-être mieux de tout acheter. Mais si monsieur Théroux a des visées intéressantes pour l'avenir, c'est-à-dire a des plans, puis que lui, ça peut être intéressant de garder ce terrain-là quand même, bien, nous autres, on ne veut pas le déposséder de ses biens inutilement, là.

2025

2030

LA PRÉSIDENTE :

C'est beau?

2035

M. STÉPHANE THÉROUX :

Oui.

2040

LA PRÉSIDENTE :

Oui? Bien, je vous remercie, Monsieur.

2045

M. STÉPHANE THÉROUX :

J'aurais peut-être une autre question.

2050

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Allez-y.

M. STÉPHANE THÉROUX :

Je voudrais savoir, à quelle échelle Hydro-Québec contribue à l'enrichissement du Québec, en réalité?

2055

LA PRÉSIDENTE :

Madame Veilleux?

2060

Mme LYNDA VEILLEUX :

Donc, je vais tout vous donner ça, là. Donc, on retourne 75 % de notre bénéfice au gouvernement. Donc, l'année dernière – on retourne aussi, donc, ce qu'on appelle le dividende, qui est à hauteur de 2,4 milliards de dollars. On verse aussi des redevances hydrauliques au gouvernement – 660 millions de dollars en 2015 – et on paie, comme l'ensemble des industries, différentes taxes -- municipales, scolaires -- sur la valeur de nos actifs. En 2015, on a retourné au gouvernement 3,4 milliards de dollars.

2065

M. STÉPHANE THÉROUX :

2070 Parfait.

Mme LYNDA VEILLEUX :

2075 Ça répond à votre question?

M. STÉPHANE THÉROUX :

2080 Oui. Ça, ça me dit qu'il y a quand même un bon profit généré par ça, si 2,4 milliards représentent 75 % de la part remise au Québec. Je me demande si c'est – est-ce raisonnable qu'un représentant d'Hydro-Québec qui vient me rencontrer à ma résidence pour prendre une certaine entente avec nous autres, me mentionne que, dans la négociation en cours, ni l'une ni l'autre des parties doit chercher à s'enrichir?

LA PRÉSIDENTE :

2085 O.k. J'essaie de bien cerner votre question. Je vais laisser madame Veilleux, dans un premier temps, puis je circonscrirai par après.

Mme LYNDA VEILLEUX :

2090 Pour ce qui est des négociations avec les propriétaires, alors, nous, on est tout à fait – notre ligne de conduite à Hydro-Québec, c'est de payer la juste valeur...

LA PRÉSIDENTE :

2095 Madame Veilleux...

Mme LYNDA VEILLEUX :

2100 ... la juste valeur, plus un dédommagement raisonnable des troubles et ennuis qu'on crée avec nos projets. C'est pour cette raison-là principalement qu'on embauche des firmes privées, pour nous assurer d'une parfaite neutralité et objectivité dans l'évaluation. C'est pour ces raisons-là aussi qu'on offre, dans le cadre des négociations avec les propriétaires, différentes formes de flexibilité, tout en assurant une équité pour l'ensemble des citoyens qui sont touchés par nos projets.

2105

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

2110

M. STÉPHANE THÉROUX :

Oui. Suite à celle-là, j'aurais peut-être une spécification. Moi, en tant que propriétaire, quand j'ai acquis ce terrain-là, c'était dans le but, inévitablement, de m'enrichir éventuellement, puis là, dans le fond, ce que je vois, c'est qu'ils ne vont pas vraiment – tu sais, vu que « *éventuellement* », c'est vraiment plus tard que j'aurais acquis de l'argent supplémentaire, ça n'en sera pas vraiment tenu compte, parce que ce n'est pas un projet à développement actuel.

2115

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Donc, dans votre – votre évaluateur, dans son estimation de la valeur de la propriété, est-ce qu'il tient compte d'usages futurs de la propriété? C'est ce que vous êtes en train de...?

2120

M. STÉPHANE THÉROUX :

Exactement.

2125

LA PRÉSIDENTE :

Ou de bénéfices qui pourraient être acquis...

2130

M. STÉPHANE THÉROUX :

De bénéfices qui pourraient être engendrés.

2135

LA PRÉSIDENTE :

... qui pourraient être engendrés dans le futur par le fait que vous avez cette propriété-là en ce moment?

2140

M. STÉPHANE THÉROUX :

Oui.

2145

LA PRÉSIDENTE :

Donc, est-ce que c'est juste un dédommagement à une période fixe, ou on tient compte de cette valeur?

2150

M. STÉPHANE THÉROUX :

De possiblement – moi, c'est un projet domiciliaire, l'exploitation – oui.

2155

LA PRÉSIDENTE :

D'une potentielle valeur – oui.

Mme LYNDA VEILLEUX :

2160

Donc, les firmes qui travaillent pour nous, là, travaillent selon les valeurs marchandes des propriétés.

Louis, si tu veux apporter des compléments d'information?

2165

M. LOUIS LESAGE :

Madame la présidente?

2170

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui. Excusez-moi, Monsieur Lesage.

M. LOUIS LESAGE :

2175

Tout préjudice, inconvénient, dommage, que ce soit en zone blanche, en zone verte, va être indemnisé au propriétaire. Je ne pense pas qu'il soit utile de rentrer dans le détail de chacune des particularités d'un dossier, mais l'évaluation qui est montée, puis on parlait d'équité, tantôt – les bases sont les mêmes pour tout le monde. On ne passe pas à côté de ces dommages-là. On ne va certainement pas léser les propriétaires. On s'assure de comprendre tous les dommages qu'on va causer, et de les indemniser, de calculer ça en conséquence.

2180

2185 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, assurez-vous de bien le mentionner lors de votre rencontre avec Hydro-Québec.

Alors, ça va? Est-ce qu'on a répondu à vos questions, Monsieur Théroux?

2190

M. STÉPHANE THÉROUX :

Oui. Oui. C'est bon. Parfait.

2195 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

M. STÉPHANE THÉROUX :

2200

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2205

Alors, on va prendre une petite pause de 15 minutes, et on va être de retour par après.
Merci.

2210

**SUSPENSION DE LA SÉANCE À 14 h 55
REPRISE DE LA SÉANCE À 15 h 15**

2215

QUESTIONS DE LA COMMISSION

LA PRÉSIDENTE :

2220

Alors, on va continuer. Je me demandais si c'est possible pour vous de nous remettre la
carte, encore, la fameuse carte?

On a notre temps. On va prendre le temps. Bon.

2225 Bien, en attendant que la carte se présente, je voulais vous demander, on a parlé des postes qui sont utilisés, pour l'instant, pour des interconnexions, mais est-ce qu'il y a des postes qui sont libres pour de futures interconnexions?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2230 Oui – on va répondre en deux temps. On va...

LA PRÉSIDENTE :

2235 Peut-être vous rapprocher du micro?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2240 Oui. Désolée. Alors, monsieur Vincent Fihey va expliquer un peu les fonctions des postes, là, ils ont différentes fonctions, les postes électriques, et si c'est éclairant pour la commission, on va expliquer un peu pourquoi le choix s'est porté sur le poste Des Cantons.

LA PRÉSIDENTE :

2245 Merci.

M. VINCENT FIHEY :

2250 Oui. Donc, en fait, les postes d'interconnexion, ce n'est pas seulement des postes d'interconnexion, il y a aussi de la transformation à l'intérieur de ces postes-là qui sert à alimenter la charge locale québécoise. Donc, habituellement, les – comme dans le cadre du projet NPT – Québec-New Hampshire, plutôt – la portion au Québec, l'interconnexion se raccorde au poste existant Des Cantons, qui sert déjà à l'alimentation de la charge locale.

LA PRÉSIDENTE :

2255 Oui, mais est-ce qu'il y a d'autres postes qui, s'il y avait une demande d'exportation, une demande du sud de la frontière et qui nécessiterait de nouvelles exportations, est-ce qu'il y a d'autres postes qui sont présents, qui sont libres, qui pourraient servir, justement, à l'établissement de nouvelles interconnexions?

2260

Mme LYNDA VEILLEUX :

2265 C'est sûr qu'il faut connaître les caractéristiques du projet auquel on va se raccorder, là,
donc, on en revient toujours à développer ce type de projet là avec des partenaires au niveau des
États-Unis, donc, dépendamment des caractéristiques, donc, de la localisation, de la puissance de
l'interconnexion qu'on doit mettre en place, mais tous ces éléments-là doivent être considérés pour
voir quel poste doit être choisi. Donc, difficile pour nous de répondre à la question de la
2270 commission dans un esprit générique, mais beaucoup plus – ce qu'on peut donner comme
information à la commission, c'est qu'est-ce qui nous a amenés à choisir le poste Des Cantons.
Ça pourrait peut-être être éclairant pour adresser votre préoccupation.

LA PRÉSIDENTE :

2275 O.k. Donc, si je comprends bien, vous ne pouvez pas nous spécifier, au sud du Québec, s'il
y a des postes qui sont disponibles pour de futures interconnexions?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2280 Bien, il faut une série de paramètres, là, pour être en mesure de répondre adéquatement à
cette question-là. Ce que je vous propose plutôt, c'est d'expliquer à la commission quels ont été
les critères qui ont fait en sorte qu'on a choisi, dans le cadre du présent projet, le poste Des
Cantons.

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Allons-y.

M. VINCENT FIHEY :

2290 Donc, bon, évidemment, quand on fait des projets, on essaie de limiter la longueur de ligne à
construire. Étant donné que l'interconnexion, dans ce cas-ci, se faisait avec l'État du
New Hampshire, le poste stratégique le plus proche était le poste Des Cantons. C'est donc ce
2295 poste-là qui a été choisi pour réaliser l'interconnexion avec le réseau du New Hampshire.

Il y avait d'autres avantages également au poste Des Cantons. C'est un poste qui est
alimenté par trois lignes à 735 kV, donc, ça, ça augmente – ça assure une alimentation fiable de
l'interconnexion. Également, il y avait de l'espace disponible dans le poste pour ajouter le
2300 convertisseur sans agrandir le poste.

LA PRÉSIDENTE :

2305 Est-ce qu'il y a d'autres postes qui sont similaires qui pourraient être utilisés? Là, vous m'avez énuméré certains critères; donc, si on regarde la carte -- peut-être, encore une fois, s'il vous plaît, zoomer -- s'il y a d'autres postes qui pourraient être identifiés pour de futures interconnexions qui répondraient, là, avec une 735 kV, des convertisseurs?

M. VINCENT FIHEY :

2310 Donc, pour répondre à votre question, bien, on a une pratique, là, en planification, qu'on ne veut pas avoir deux interconnexions importantes pour partir du même poste. Donc, on ne veut pas mettre tous nos œufs dans le même panier, en quelque sorte, puis, autrement, les postes qui n'ont pas déjà d'interconnexion existante, il n'y en a aucun qui est exclu, à l'heure actuelle. Ils pourraient tous y avoir des modifications qui permettraient l'ajout d'une interconnexion.

LA PRÉSIDENTE :

2320 Merci. Madame Larouche?

LA COMMISSAIRE :

Lequel des postes a actuellement juste une ligne?

2325 **M. VINCENT FIHEY :**

2330 Je vais vous pointer, sur la carte. Il y a le poste Châteauguay, près de Beauharnois, où il y a une interconnexion qui part vers l'État de New York. Il y a -- le poste Des Cantons, bien, là, il n'y en a pas -- il y a une ligne qui passe, à l'heure actuelle, dans le poste Des Cantons, mais tel qu'on avait précédemment, il va y avoir une reconfiguration, de sorte que la ligne à 450 kV ne passera plus dans le poste Des Cantons. Et ensuite, il y a le poste Nicolet, donc, la ligne à 450 kV, qui alimente le marché de la Nouvelle-Angleterre.

LA COMMISSAIRE :

2335 Donc, les autres postes sont tous « *full occupés* », comme on dit? Ils ont au moins deux lignes?

2340

Mme LYNDA VEILLEUX :

Quand la commission parle de deux lignes, est-ce qu'on parle de deux lignes d'alimentation de poste qui rentrent dans le poste, ou deux lignes...?

2345

LA COMMISSAIRE :

Qui en sortent.

2350

Mme LYNDA VEILLEUX :

Qui en ressortent. Alors, Vincent vous mentionnait les postes pour lesquels il y a au moins une ligne d'interconnexion qui ressort. Les postes qui n'ont pas été nommés ne sont pas interconnectés.

2355

LA COMMISSAIRE :

Merci.

2360

Mme LYNDA VEILLEUX :

Donc, on voit sur la carte -- peut-être en complément d'information, on voit les interconnexions, où est-ce qu'elles se situent, là, dans le marché de la Nouvelle-Angleterre, là. Donc, exemple, le poste que je pointe à l'écran, il n'y a pas d'interconnexion qui est raccordée sur ce poste-là.

2365

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y aurait, dépendamment s'il y a une augmentation de la demande, est-ce qu'Hydro-Québec considérerait la construction d'un nouveau poste?

2370

Mme LYNDA VEILLEUX :

La demande localisée où?

2375

2380 **LA PRÉSIDENTE :**

Une demande, par exemple, pour l'exportation, là, pour de nouvelles interconnexions, est-ce que, à ce moment-là, de nouveaux postes pourraient être construits pour permettre cette alimentation-là vers le sud?

2385 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

2390 Donc, le sens de la question est à l'effet si jamais nous avons une proposition d'affaires d'un partenaire américain nous demandant d'interconnecter avec eux, est-ce qu'on évaluerait la possibilité?

LA PRÉSIDENTE :

2395 La possibilité de la construction d'un nouveau poste.

Mme LYNDA VEILLEUX :

2400 Madame la présidente, le réseau de transport d'Hydro-Québec est un marché ouvert. On ne devrait pas seulement le considérer, mais on est dans l'obligation de le considérer. Étant donné qu'Hydro-Québec a pris l'orientation depuis déjà plusieurs années d'ouvrir son marché de façon à faire bénéficier de la ressource hydraulique à l'ensemble des Québécois, on a dû s'inscrire dans le marché nord-américain, et il y a des organismes réglementaires qui nous obligent à répondre à toute demande d'un partenaire qui demande soit d'exporter vers le Québec, ou d'importer. Donc, nous, si on veut exporter, il faut donner la réciprocité, il faut permettre l'import aussi – c'est un peu comme un libre-échange de l'énergie.

2410 Donc, il y a tout un mécanisme réglementaire qui oblige Hydro-Québec à analyser chacune de ces demandes-là. Donc, il y a, à cet effet-là, des études de faisabilité au niveau des réseaux électriques, il y a des évaluations de coûts qui sont faites, et c'est basé, entre autres, sur ces données-là que, Hydro-Québec, avec ses partenaires américains, décide ou non de poursuivre l'aventure, en fonction de – l'aventure étant le projet – en fonction des paramètres économique, technique, environnemental, l'ensemble des paramètres, là, qui conditionnent un projet.

LA COMMISSAIRE :

2415 Est-ce que c'est possible, s'il vous plaît, de nous déposer cette carte-là avec identification des postes qui sont actuellement occupés par une ligne ou deux lignes, et ceux qui sont – qui sont libres?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2420

Donc, le sens de la question est d'amender la carte en indiquant les postes sur lesquels sont connectées des interconnexions; c'est ça?

LA COMMISSAIRE :

2425

Exactement. S'il vous plaît.

Mme LYNDA VEILLEUX :

2430

Oui. Tout à fait. Pas de problème.

LA COMMISSAIRE :

2435

Mon autre question, c'est justement par rapport à cette interconnexion-là où on peut importer de l'électricité, dans quelles conditions est-ce qu'on pourrait se retrouver à inverser, si on veut, à faire une importation? Parce que, ce que je comprends, c'est que l'interconnexion permet de faire une inversion du courant? Est-ce que c'est ça, le principe?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2440

Il y a toutes sortes de nuances techniques, là...

LA COMMISSAIRE :

2445

Oui?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2450

... mais dans le cadre de notre projet, techniquement, il serait possible d'importer. Au niveau réglementaire, ce n'est pas du tout – et il faudra obtenir différents autres permis, au niveau Québec, au niveau, aussi, des organismes américains. Ce n'est pas du tout ça qui est envisagé dans le cadre du projet.

LA COMMISSAIRE :

2455

O.k.

Mme LYNDA VEILLEUX :

2460 Dans le cadre du projet, c'est un projet d'exportation...

LA COMMISSAIRE :

2465 O.k. Merci.

Mme LYNDA VEILLEUX :

... du Québec vers les États-Unis.

2470 **LA COMMISSAIRE :**

Et considérant, justement, au niveau des marchés, par rapport – américain, nord-américain, c'est quoi les prévisions de demande en électricité qu'il y a sur le marché nord-américain, qui, en quelque part, justifie aussi le projet dans lequel on est actuellement en étude?

2475

Mme LYNDA VEILLEUX :

2480 Différents éléments de contexte que je vais partager avec la commission. Actuellement, le marché de la Nouvelle-Angleterre est un des marchés les plus intéressants, vous aurez compris, au niveau des prix. Donc, c'est pour cette raison-là qu'on veut construire un nouveau chemin qui va desservir ce marché-là, principalement dû à deux facteurs : ils sont alimentés principalement au niveau des gaz de schiste, là, le gaz naturel, et ils ont – les prix fluctuent vraiment beaucoup. Ils ont besoin de stabiliser ça, donc, d'offrir au consommateur américain une plus grande diversité de produits. Donc, c'est là qu'on rentre en ligne de compte.

2485

L'autre élément, c'est qu'ils ont des objectifs très agressifs de réduction des gaz à effet de serre, et à cet effet-là, l'énergie provenant de l'hydroélectricité les aide à atteindre ces objectifs-là, qui sont réglementés par différentes lois, là, aux États-Unis.

2490 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous avez des contrats fermes de signés avec les partenaires américains, actuellement?

2495

Mme LYNDA VEILLEUX :

2500 Comme je le mentionnais dans la rencontre d'hier, notre partenaire américain a déposé une proposition dans le cadre d'un appel d'offre qui a été lancé par les États du Connecticut, Massachusetts et Rhode Island, pour lequel on n'a pas encore de réponse, alors, dépendamment de l'issue du contrat – de l'issue de l'appel d'offre, pardon, c'est là que les modalités de vente vont être confirmées.

2505 **LA COMMISSAIRE :**

O.k. Donc, le projet actuel est sous étude, mais il n'est pas encore l'objet d'une offre ferme et attachée avec les États-Unis; c'est ce que je comprends?

2510 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

2515 C'est ça. Par contre, pour les bénéfices de la commission, les exportations, pour Hydro-Québec, sont une importante source de revenus. Je mentionnais hier que ça représente 30 % des bénéfices d'Hydro-Québec, pour 15 % de volume de ventes. Donc, c'est une activité – vous avez vu sur la carte tout à l'heure, on a certaines interconnexions depuis de nombreuses années, on connaît très bien ce marché-là. Donc, nous, dans le fond, on va de l'avant avec ce projet-là parce qu'on sait que ça va être pour le bénéfice d'Hydro.

2520 **LA COMMISSAIRE :**

Ce marché-là que vous connaissez bien, vous avez une idée, au niveau du taux de progression, qui est à peu près de combien, par année, au cours des prochaines années? Avez-vous une idée du marché – qui est en explosion, là, aux États-Unis, pour toutes les raisons que vous avez énumérées, puis c'est quoi le taux?

2525 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Le taux de progression -- de quoi?

2530 **LA COMMISSAIRE :**

Oui. Bien, le taux de progression pour le marché américain, nord-américain, en demande d'électricité qui viendrait de chez nous.

2535

Mme LYNDA VEILLEUX :

2540 Je vais devoir vérifier pour vous donner plus d'information. Ce que j'ai en tête, c'est la récente loi qui a été votée au Massachusetts, dans le fond, obligeant l'achat d'hydroélectricité d'une – il faut que je vérifie le chiffre, là.

LA COMMISSAIRE :

2545 O.k.

Mme LYNDA VEILLEUX :

Je vais vous revenir avec les chiffres, pour ne pas vous induire en erreur.

2550 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2555 Puis le projet actuel, de quelle façon est-ce qu'il s'inscrit ou est-ce qu'il répond à la demande actuelle du côté américain?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2560 Un, la stabilisation des prix dans ce marché-là. Donc, c'est une question de commerce, offre et demande. Deux, atteinte de leurs objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

LA PRÉSIDENTE :

2565 Mais ce projet-là répond à une proportion de combien, par rapport à la demande d'énergie qui est faite?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2570 Ah! Je devrai vous revenir avec ça. Je n'ai pas les chiffres.

2575 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k. Je vous remercie. Puis j'aimerais que vous nous expliquiez, puis c'est pour tout le monde, c'est quoi le processus d'appel d'offres? Alors, comment est-ce que ça se passe?

2580 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

2585 Bien, le processus d'appel d'offres qui est actuellement en cours, là, le processus lancé par les trois États que je mentionnais tout à l'heure? Donc, ces trois États-là se sont regroupés, et ils ont lancé un appel d'énergie propre en novembre dernier. Ils ont différentes catégories d'énergie, là, qui est la quantité, et nous, on s'est qualifié dans – notre partenaire s'est qualifié dans une de ces catégories-là. Donc, il y a un ensemble de soumissionnaires qui se sont avancés avec des propositions, et actuellement, ils sont en train d'analyser ces propositions-là. On devrait connaître les gagnants de cet appel d'offres là d'ici la fin de l'année.

2590 **LA COMMISSAIRE :**

Ils sont plusieurs États? Ce partenaire-là, c'est pour plusieurs États, ou si c'est par État, ou...?

2595 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

C'est comme je vous disais, Rhode Island, Connecticut, Massachusetts.

2600 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous avez été soumissionnaire; est-ce qu'il y en avait d'autres, ou vous étiez les seuls? Vu que – un appel d'offres, d'habitude, c'est qu'on veut plusieurs offres.

2605 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Non, non, c'est ouvert.

2610 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ouvert?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2615

Il y en avait d'autres aussi.

LA PRÉSIDENTE :

2620

O.k. Quelles sont les projections financières du projet?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2625

Bien, pour les raisons lesquelles je vous mentionnais, compte tenu qu'on est en appel d'offres, que les négociations ne sont pas complétées, il est prématuré d'annoncer les projections financières de ce projet-là.

LA PRÉSIDENTE :

2630

Quel serait, dans ce cas-là, là – vous devez le savoir? Vous faites un investissement de tel montant, donc, vous vous attendez à ravoir des revenus de l'ordre de combien?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2635

Bien, comme je vous dis, là, nous, là, l'énergie – premièrement, le marché de la Nouvelle-Angleterre, c'est un des marchés les plus importants pour Hydro-Québec. Actuellement, c'est à peu près 50 % de volume de ventes. Qu'est-ce que je pourrais faire, je pourrais peut-être partager avec la commission la distribution géographique des exportations. Ça donne certains éléments d'information, mais l'information que je comprends que la commission veut n'est pas disponible actuellement, puisque ça va dépendre de l'appel d'offres, et ça va dépendre aussi de la mise en œuvre de la loi qui a été récemment votée, en août dernier.

2640

Ce qu'on fait actuellement, c'est qu'on travaille à saisir le maximum d'opportunités, pour maximiser les retombées de revenus de ces projets-là. C'est un domaine d'exportation qu'on connaît très bien, ça fait plusieurs années qu'on fait ça, donc, c'est sûr que c'est rentable, à la lumière des performances passées – donc, je vous rappelle les chiffres, 15 % de volume, 30 % de revenus – ça, c'est les performances passées.

2645

Dans le futur, notre projet – notre énergie prend de la valeur. Elle a été reconnue propre et renouvelable, elle prend de la valeur. Donc, dans les lois du commerce, quand notre produit prend de la valeur, bien, normalement, il acquiert aussi de la valeur monétaire. Alors, on va rester dans la contribution qu'on a eue dans le passé, on va possiblement être en mesure de l'augmenter aussi.

2650

LA COMMISSAIRE :

2655 Donc, la prévision budgétaire qui est liée au projet dépense versus environ 125 millions pour la ligne, mais 618 millions pour l'ensemble du projet, incluant les convertisseurs, versus les prévisions de revenus, est-ce que ça, on pourrait – vous pouvez déposer ça, puisque ce sont des prévisions?

2660 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

2665 Bien, en fait, les prévisions de revenus dépendent aussi de l'appel d'offres, qui comprend des conditions de ventes. Donc, c'est difficile. C'est vraiment difficile pour nous de déposer ça. On peut regarder qu'est-ce qu'on a pour information qu'on pourrait vous partager, mais on ne voudrait pas non plus induire la commission en erreur sur ces données-là.

LA PRÉSIDENTE :

2670 Donc, les conditions de vente que vous venez de mentionner, est-ce qu'il y a un – c'est par rapport à un prix versus un volume, ou...?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2675 Il y a toutes sortes de combinaisons qui sont possibles au niveau du commerce de l'énergie dans les marchés ouverts auxquels on participe. Ça peut être du commerce avec des contrats à long terme, certains volumes de ventes, ça peut être ce qu'on appelle, nous, dans notre jargon, sur le marché spot, qui est une espèce de bourse -- alors, on tente d'équilibrer tout ça à travers l'ensemble de nos interconnexions, donc, ce n'est pas encore défini, dans le cadre du projet dont on parle.

2680

LA PRÉSIDENTE :

2685 Bien, en tout cas, on vous invite à déposer ce que vous avez, puis on verra par la suite si on ne pourrait pas vous adresser d'autres questions par écrit.

Maintenant, concernant les retombées économiques...

Mme LYNDA VEILLEUX :

2690 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2695 ... dans l'étude d'impact, vous mentionnez que les retombées économiques du projet
varieront entre 7 et 20 millions, et vous dites : « *Le premier montant correspond aux travaux de
déboisement et aux achats locaux* »; à quoi correspond le second montant de 20 millions?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2700 Donc, depuis – en fait, à l'époque de l'étude d'impact, ce n'était pas deux montants
spécifiques. C'était vraiment comme une fourchette d'évaluation, donc, on évaluait les retombées
économiques entre 7 et 20 millions.

LA PRÉSIDENTE :

2705 O.k.

Mme LYNDA VEILLEUX :

2710 Donc, ce n'était pas 7 millions pour certaines activités, puis 20 millions pour une autre, c'était
vraiment entre les deux.

2715 Donc, depuis ce temps-là, bien, on poursuit le développement du projet, et en date
d'aujourd'hui, les dépenses anticipées dans la région – c'est comme ça qu'on définit les retombées
économiques, là, à Hydro-Québec – sont de l'ordre de 19 millions.

LA PRÉSIDENTE :

2720 Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce type de dépense?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2725 Oui. Tout à fait. Donc, principalement associé à la main-d'œuvre qui va être requise pour
l'exécution des travaux, donc, les entrepreneurs vont embaucher toutes sortes de corps de métier,
là, pour construire la ligne – pour construire la ligne, pour faire le déboisement, les matériaux
granulaires aussi – là, les différents types de sable, ou de roche, ou – requis pour faire l'ensemble
des travaux qu'on a à faire, donc, principalement, c'est ces natures de services là qui vont être les
retombées des dépenses dans la région dans le projet.

2730

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est des retombées économiques directes; est-ce qu'il y a des retombées économiques indirectes qui pourraient avoir lieu?

2735

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui. En fait, on a fait faire une évaluation du projet qu'on pourrait déposer à la commission, si vous le permettez...

2740

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2745

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui. On va prendre une petite note, on va déposer ça.

LA PRÉSIDENTE :

2750

Très bien. Puis est-ce que vous anticipez dépasser le 20 millions?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2755

Non. Pas pour le moment.

LA PRÉSIDENTE :

Pas pour le moment?

2760

Mme LYNDA VEILLEUX :

Non.

2765

LA PRÉSIDENTE :

Et vous chiffrez à combien d'emplois qui pourraient être créés?

2770 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

On va déposer ça en même temps, là...

2775 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k.

2780 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

... dans le cadre du document.

LA COMMISSAIRE :

2785 J'aimerais revenir à une petite question qui me chicote. Au niveau du montant du mégawatt, du revenu, est-ce qu'il y a une fourchette – vous pourrez nous déposer ça – est-ce qu'il y a une fourchette anticipée, au niveau de la vente aux États-Unis, de combien du mégawatt que ça risque de nous rapporter, s'il y a une fourchette qui a été anticipée par Hydro-Québec?

2790 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Bien, en fait, je vais – on va regarder qu'est-ce qu'on est en mesure de déposer, pour que ce soit des données – pour ne pas induire la commission en erreur, des données fiables, et ça fera partie, là, de l'ensemble des données.

2795 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

2800 **LA PRÉSIDENTE :**

2805 Maintenant, concernant le projet Northern Pass, bon, c'est sûr qu'on s'est intéressé à ce projet-là et on a lu. Il y a plusieurs partenaires, puis on aimerait que vous nous expliquiez le rôle de chacun de ces partenaires-là. Par exemple, bon, il y a Northern Pass Transmission, il y a Eversource Energy, il y a Hydro Renewable Energy. Donc, quel est le lien de chacun de ces – il y a eu des ententes, là, j'imagine, donc, de ces personnes morales là que vous avez – oui?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2810

NPT est la filiale créée par Eversource pour le projet NPT. Donc, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

2815

O.k. Et Eversource, donc, c'est une entreprise américaine?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2820

Oui. C'est une entreprise américaine qui œuvre dans la distribution et la transmission électrique.

LA PRÉSIDENTE :

2825

O.k. Et donc, elle s'est créé une compagnie qui va seulement – ou une entité, pardon, qui va seulement que s'occuper du Northern Pass?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2830

Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, Hydro Renewable Energy?

2835

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui. C'est une filiale d'Hydro-Québec qui -- aux États-Unis. Donc, c'est à travers cette filiale-là qu'on prend des ententes de la nature qu'on prend là.

2840

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est une entreprise américaine qui est une filiale d'Hydro-Québec?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2845

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2850 O.k. Et donc, qui est celui qui soumissionne suite à l'appel d'offres? Est-ce que c'est...?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2855 Eversource. NPT? NPT. NPT.

LA PRÉSIDENTE :

2860 O.k. Et donc – répétez-moi ça, là? Si c'est NPT qui – c'est NPT qui fait l'appel d'offres?
C'est qui...?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2865 Non. Qui répond.

LA PRÉSIDENTE :

Qui répond à l'appel d'offres?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2870 Qui répond.

LA PRÉSIDENTE :

2875 Et donc, les partenaires de cette – ils relèvent – là, j'essaie de vraiment comprendre la structure corporative de la chose, là. Donc, ils relèvent de Eversource Energy, qui est en partenariat avec Hydro Renewable Energy, qui relève d'Hydro-Québec?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2880 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2885 Avez-vous plus de détails à me donner?

Mme LYNDA VEILLEUX :

Non.

2890

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est – excusez, ça...

2895

Mme LYNDA VEILLEUX :

Bien, est-ce que vous voulez qu'on – on n'a pas de documents comme tels, mais on pourrait produire un document qui expliquerait ça.

2900

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Oui. Je l'apprécierais.

2905

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui? Pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

2910

Parce que je veux savoir, là, qui est responsable, puis, en bout de ligne, c'est qui qui va payer quoi. Parce que si Hydro Renewable Energy est partenaire avec Energy Resource (*sic*) et que c'est eux qui paient pour la ligne aux États-Unis, et que Hydro Renewable Energy, là, HRE, est une filiale d'Hydro-Québec, donc, ça veut dire que c'est Hydro-Québec aussi qui paie pour le Northern Pass?

2915

Mme LYNDA VEILLEUX :

Alors, je peux vous déposer de l'information qui va expliquer les différentes entités. Il faut faire attention, par contre, de ne pas prendre la structure du projet équivalente à la structure de financement. C'est deux choses totalement différentes.

2920

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors, j'aimerais que vous nous présentiez les deux, pour qu'on comprenne bien.

2925

Mme LYNDA VEILLEUX :

2930 Donc, c'est ça. Donc, au début de la rencontre cet après-midi, là, je faisais la mention, justement, que la construction du projet au Québec est de la responsabilité d'Hydro-Québec, et que la construction du projet aux États-Unis est de la responsabilité de Eversource. Maintenant, quand Eversource soumissionne pour fournir de l'énergie aux États, là, aux trois États que je vous mentionnais, bien, lui, il faut qu'il ait un partenariat avec quelqu'un qui va garantir qu'il va fournir cette énergie-là. Et c'est là qu'Hydro-Québec entre en ligne de compte. C'est une entente commerciale, non pas une entente de développement de projet.

2935

LA PRÉSIDENTE :

O.k.

2940

Mme LYNDA VEILLEUX :

C'est la différence. Mais on pourra regarder pour déposer quelque chose pour clarifier le tout, là, pour la commission.

2945

LA PRÉSIDENTE :

Puis c'est quoi l'intérêt d'Hydro-Québec d'avoir une filiale américaine?

2950

Mme LYNDA VEILLEUX :

Bien, c'est pour faire affaires aux États-Unis.

LA PRÉSIDENTE :

2955

C'est une obligation du gouvernement américain?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2960

Écoutez, là, il faudrait que je m'informe, là, au niveau du droit international, là...

LA PRÉSIDENTE :

Oui – non, c'est ça – non, c'est ça, moi aussi, là, on se pose la question, là, mais ce serait vraiment intéressant pour nous de bien comprendre l'implication d'Hydro-Québec dans la structure

2965 financière du projet Northern Pass Transmission. O.k. Donc, ça, vous allez nous déposer un document là-dessus.

2970 Maintenant, par rapport au processus de consultation du projet, il y en a un que ç'a été en 2010 aux États-Unis, puis ç'a été interrompu pendant quelques mois, puis – peut-être nous dire, là – là, on est rendu quand même en 2016, là – où est-ce que c'est rendu, ce processus d'autorisation là, du côté américain?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2975 Très sommairement, ils sont en démarche, un peu comme on l'est, nous, de notre côté, ils sont en démarche au niveau de l'État, et au niveau fédéral, aussi. Ils prévoient obtenir leur permis d'ici septembre/octobre 2017.

LA PRÉSIDENTE :

2980 O.k. Et puis où en êtes-vous avec votre processus d'autorisation de l'Office national de l'énergie, l'ONÉ?

Mme LYNDA VEILLEUX :

2985 Donc, peut-être faire un rappel sur l'ensemble des autorisations, les principales autorisations?

LA PRÉSIDENTE :

2990 Oui. Allez-y.

Mme LYNDA VEILLEUX :

2995 Donc, actuellement, Hydro-Québec, on a obtenu, en date du 10 juin dernier, l'autorisation de – l'approbation de la Régie de l'énergie, au Québec. On a aussi les confirmations des conformités aux différents schémas municipaux et des municipalités régionales de comtés.

LA PRÉSIDENTE :

3000 O.k.

Mme LYNDA VEILLEUX :

3005

On a l'ensemble des documents. Le document est en analyse au niveau de l'UPA, actuellement, on est en démarche avec vous. L'Office national de l'énergie, on a convenu avec eux qu'on déposerait un petit peu plus tard notre demande. On y travaille. On va déposer notre dossier d'ici la fin de l'année.

3010

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Et ensuite, est-ce qu'il y a d'autres autorisations qui vont être nécessaires avant que le projet puisse débiter?

3015

Mme LYNDA VEILLEUX :

Certaines autorisations sectorielles sont anticipées, entre autres, je crois au niveau des milieux humides, et ce qu'on appelle les articles 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui vont suivre dans un deuxième temps.

3020

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Donc, on verra, là, suite à la documentation que vous nous avez déposée, si on a d'autres questions là-dessus.

3025

Maintenant, j'aimerais revenir avec la portion sud du tracé. Hier, en audience, il y a une certaine personne qui est venue nous proposer différentes options. Donc, il a dit : « *Ça pourrait passer – descendre jusqu'au lac – poursuivre le prolongement de la ligne existante jusqu'au lac des Français, le mont Stoke* », *et caetera*. Je sais que vous nous avez déposé des documents à cet effet-là, mais j'aimerais bien comprendre les critères que vous utilisez pour déterminer votre tracé optimal, là.

3030

Mme LYNDA VEILLEUX :

T'as-tu ça, ou...?

3035

Mme CAROLE CHAREST :

Oui.

3040

Mme LYNDA VEILLEUX :

3045 Je fais une petite intro? Bien, juste en attendant.

LA PRÉSIDENTE :

3050 Oui. Madame Veilleux, allez-y?

Mme LYNDA VEILLEUX :

3055 Donc – bien, en fait, nous, ce qu'on veut faire, là, c'est de choisir le tracé de moindre impact. C'est notre objectif, en premier, qu'on vise. On a toutes sortes d'impacts à faire des projets. On a des impacts économiques, mais – là, je sais que...

LA PRÉSIDENTE :

3060 Oui, oui.

Mme LYNDA VEILLEUX :

... ce n'est pas de ça que vous voulez que je parle.

3065 **LA PRÉSIDENTE :**

Non.

Mme LYNDA VEILLEUX :

3070 Bien, on a des impacts d'aspect intégration au paysage, les milieux humides, l'impact sur les résidences, qu'on appelle, nous, les noyaux villageois – hein? – les noyaux villageois. Donc, on cartographie l'ensemble de ces données-là, et là, c'est là qu'on choisit le tracé de moindre impact.

3075 De façon générale, on avait – on a expliqué hier, on avait des tracés à l'est, à l'ouest du mont Hereford, parce que, de facto, on avait éliminé le tracé qui passait sur le mont Hereford, parce que là, au niveau du paysage, là, c'était assez pénalisant.

3080 Donc, on avait un tracé à l'est, un tracé à l'ouest. Du point de vue économique, le tracé à l'ouest était avantageux, c'est le tracé le plus court.

Mme CAROLE CHAREST :

À l'est.

3085

Mme LYNDA VEILLEUX :

À l'est? Oui. Donc, c'est le tracé le plus court, donc, éventuellement, le tracé le plus avantageux économiquement. Mais quand on regardait au niveau de l'impact sur le paysage, au niveau de la population, de l'utilisation du territoire, c'était nettement désavantageux. Alors, on a fait des alternatives à l'ouest. Et avec la – on avait deux scénarios à l'est, deux à l'ouest. On a fait des infos-consultations avec les gens, les citoyens, avec les élus du milieu, pour leur présenter ces scénarios-là et obtenir leur évaluation, pour être en mesure de choisir. Parce que nous, à partir du moment où est-ce qu'on avait élaboré des tracés à l'est ou à l'ouest, pour nous, ils étaient viables. Donc, on les a proposés, en se disant : « *Là, on va regarder au niveau du milieu, c'est quoi les impacts.* » On a fait nos démarches de consultation, et c'est suite à ces démarches-là, aux consultations aussi avec Forêt, avec les administrateurs de Forêt Hereford, qu'on a convenu que le tracé de moindre impact était de contourner le mont Hereford à l'ouest. Donc, typiquement, ça, c'est l'histoire du projet.

3090

3095

3100

Maintenant, Carole, est-ce que tu aurais des choses à rajouter?

Mme CAROLE CHAREST :

Oui. Alors, Madame la présidente, en fait, faire un tracé de ligne, c'est beaucoup d'éléments qui doivent être pris en considération. Évidemment, il y a tout l'aspect, là, du milieu humain, milieu naturel. D'ailleurs, à cet effet-là, on a fait, pour ce projet-ci, des inventaires au terrain de toutes les composantes du milieu naturel, et même pour l'ensemble des variantes. Ordinairement, on fait ces inventaires-là, « *terrain* », plutôt en phase plus avancée, lorsqu'on a un tracé final, mais dans ce cas-ci, compte tenu qu'on était dans la forêt Hereford, puis c'est un milieu très sensible et très riche, on a fait les inventaires au terrain, de manière à, nous, s'assurer de localiser le meilleur tracé possible.

3105

3110

Mais on parle beaucoup d'environnement, mais il ne faut pas oublier qu'il y a des critères techniques, aussi. Parce qu'on ne peut pas faire des lignes n'importe où. Il y a des critères, comme il faut éviter les reliefs accidentés – il y a un paquet d'éléments qui doivent être pris en compte, la proximité des chemins, pour minimiser les impacts, puis avoir le plus de ressources possibles, on parle d'éviter les secteurs qui peuvent mettre en danger la sécurité et la fiabilité du réseau, évidemment -- en zone inondable, c'est des zones qu'on tente d'éviter, par exemple – donc, on cherche toujours, là, le tracé le plus direct possible au niveau technique, mais,

3115

3120

évidemment, il faut que ça réponde également aux questions environnementales, puis, évidemment, bien, il y a toujours la question économique, puis il y a le social. En fait, c'est un équilibre entre ces quatre éléments-là.

3125 C'est sûr qu'un projet à zéro impact, ça n'existe pas, malheureusement. Donc, c'est ces critères-là qui ont été pris en compte. Puis dans le cas du présent projet, lorsqu'on présente les tracés, les variantes, c'est toujours des tracés qui sont viables, comme le disait madame Veilleux, mais dans le cas présent, quand on fait les consultations publiques, ça peut arriver, parfois, qu'Hydro-Québec a un tracé préférentiel, parce que, avec l'analyse qu'on en a fait, au niveau
3130 environnement, par exemple, au niveau du paysage, on considère, d'après notre expérience, que le tracé « X », par exemple, est préférable aux autres, et on le présente de cette façon-là à la population.

3135 Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, qui est notre projet, on n'avait pas ce tracé-là, préférable, parce que nos inventaires terrain nous ont donné différentes composantes telles les milieux humides, les petites bibittes, tout ce qu'on veut, mais il n'y avait pas d'éléments particuliers au niveau environnemental qui se démarquaient. Au niveau du paysage, il y avait des pous et des contres, on a fait l'analyse, mais quand on a présenté ça au public, c'était vraiment d'avoir leur
3140 opinion à eux en fonction de ce qu'on présentait, parce que tous les tracés, pour nous, étaient faisables, même si, du côté ouest, on avait quand même trois kilomètres de plus.

LA COMMISSAIRE :

3145 Par rapport au tracé qui aurait pu continuer le long de la ligne actuelle, 450, jusqu'au lac des Français, qui aurait en grande partie pu permettre de contourner le mont Hereford, pour quelle raison vous ne l'avez pas retenu?

Mme CAROLE CHAREST :

3150 En fait, si vous me permettez, j'aimerais représenter la carte qu'on a vue hier, qui est la carte – excusez-moi. Ça ne sera pas long. La 120A, s'il vous plaît. Je vais me lever, aussi, si vous permettez.

LA PRÉSIDENTE :

3155 Oui. Allez-y.

3160 **Mme CAROLE CHAREST :**

En fait, donc, on se retrouve ici, c'est notre ligne à 450 kV. Comme je l'expliquais hier, il y a un moment donné où on devait la quitter parce qu'elle s'en allait du côté, là, du Vermont. En fait, le lac des Français, on ne le voit pas sur la carte, mais croyez-moi sur parole, il est à peu près ici. 3165 Donc, on avait – ce que vous me suggérez, c'est la possibilité de poursuivre. En fait, ç'a été examiné, mais dans le cas du lac des Français, on doit savoir qu'il y a d'importants milieux humides qui se trouvent là, assez difficiles à traverser, et si on continue un peu plus, au niveau du paysage, parce qu'il fallait revenir sur notre point, on se retrouvait à avoir des gros pylônes d'angle, on en avait besoin de deux additionnels, qu'au niveau des impacts du paysage, c'est déjà aussi 3170 plus considérable, puis, au final, bien, on entrait quand même dans la forêt Hereford, puis on longeait un peu plus dans la forêt dans cette section-là, pour sauver la section qui était ici.

LA PRÉSIDENTE :

3175 Juste pour évacuer, là, parce qu'il y a une ligne – vous me dites : « *On ne peut pas, vu qu'il y a un milieu humide très, très important* »...

Mme CAROLE CHAREST :

3180 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... mais pourtant, il y a déjà une ligne existante qui est là?

3185

Mme CAROLE CHAREST :

Je peux poursuivre?

3190 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme CAROLE CHAREST :

3195

Tout à fait. Tout à fait, Madame la présidente. Mais il faut savoir que la ligne à 450 kV existante est une ligne qui date des années '80. Dans les années '80, les milieux humides n'avaient malheureusement pas de valeur, ou peu de valeur. En fait, honnêtement, on nous

3200 envoyait toujours dans ces endroits-là. On a une quantité industrielle de postes qui se retrouvent en milieu humide, c'était les « *swamps* », les terrains que personne ne voulait, puis c'était bien parfait qu'Hydro-Québec s'installe là.

3205 C'est sûr que, maintenant, avec l'évolution, puis – on s'est rendu compte de l'importance de ces milieux-là, mais c'est pour ça que notre ligne à 450 kV passe à cet endroit-là.

LA PRÉSIDENTE :

3210 O.k. Alors, j'imagine que vous avez fait un inventaire puis une liste de critères, puis que vous avez fait une grille qui va vous dire – mais ça, je pense que vous avez dit que vous alliez la déposer?

Mme CAROLE CHAREST :

3215 Bien, en fait, pour notre étude d'impact, la grille apparaît au chapitre 6.

LA PRÉSIDENTE :

Non, non – oui, je le sais, mais...

3220 **Mme CAROLE CHAREST :**

Tout des critères de localisation.

LA PRÉSIDENTE :

3225 Oui, mais pas pour cette option-là?

Mme CAROLE CHAREST :

3230 Non, parce qu'elle n'a pas été retenue.

LA PRÉSIDENTE :

3235 Donc, vous n'avez pas fait de grille d'analyse, vous avez dit : « *Il y a un milieu humide qui est là, donc, on arrête là* »?

Mme CAROLE CHAREST :

3240 En fait, ce qu'il faut savoir, là, c'est que c'est – là, on vous présente, aujourd'hui, quatre
variantes, mais c'est un travail de longue haleine, hein. On doit regarder un paquet de scénarios,
ça fait que c'est des scénarios qu'on évalue, on les regarde, on les étudie, puis à un moment
donné, on dit : « *Bon. Non. Celui-là, on ne peut pas. On l'élimine.* » On fait cette analyse-là à
haut niveau, pour voir c'est quoi les meilleurs scénarios, pour, au final, garder les scénarios.

3245

LA PRÉSIDENTE :

3250 Puis vu que Forêt Hereford est un milieu sensible qui est reconnu, là, qui est même protégé
de la part du propriétaire qui tient vraiment à sa protection et qui s'est engagé de cette façon-là, et
que même le ministère est en train de déterminer s'ils vont les considérer dans leurs registres ou
pas, là, ils sont en train de faire cette évaluation-là, alors, compte tenu de ça, sachant qu'il y a des
chemins qui existent et qui pourraient nous amener à la frontière, est-ce que vous avez envisagé
d'utiliser des emprises de chemins, soit des chemins forestiers, soit le chemin Coaticook, par
exemple, existants – bien, on va commencer par de l'aérien, puis après ça, on parlera du
3255 souterrain, mais est-ce que ça, ç'a été envisagé, justement pour qu'il y ait le moindre impact
possible pour les terrains qui appartiennent à Forêt Hereford?

Mme LYNDA VEILLEUX :

3260 Donc, c'est sûr que développer un projet, c'est un équilibre. C'est – on comprend que quand
on choisit un tracé et qu'on affecte des propriétaires, il y a un certain nombre de propriétaires qui
sont affectés, il y a un autre nombre de propriétaires qui ne sont pas affectés. Nous, ce qu'on tente
de faire, c'est de choisir le tracé de moindre impact collectivement parlant.

3265 On comprend le statut de la forêt. D'ailleurs, c'est pour ces raisons-là qu'on propose des
mesures particulières pour les espèces exotiques envahissantes, pour le déboisement sélectif, et
autres, qu'on poursuit dans notre table d'échange avec les gens de la forêt. Par contre, faire une
ligne aérienne le long de routes, dans des milieux un peu plus densément peuplés, là, c'est les
gens qu'on affecte. C'est la qualité de vie des gens qu'on affecte. Donc, c'est des choix qui ne
3270 sont pas faciles à faire, mais du point de vue d'Hydro-Québec, le scénario qu'on a choisi est le
scénario de moindre impact.

La raison pour laquelle on a choisi de ne pas poursuivre de longer la ligne 450, c'est pour
éviter les milieux humides qui étaient là, parce qu'il y avait une alternative, dans ce cas-là.

3275

3280 Donc, on comprend. On comprend la préoccupation de la Forêt, on comprend leurs inquiétudes, on adresse ça avec eux, on tente de développer des moyens de mitigation ou d'atténuation le plus possible. On a changé des emplacements de pylônes dans la forêt, pour éviter des zones plus sensibles qui étaient dans leur servitude de conservation, on comprend tout ça, mais de la part d'Hydro...

LA PRÉSIDENTE :

3285 Je comprends que vous comprenez; nous, ça prend des démonstrations de ce qui est fait sur le terrain, justement pour adresser ces préoccupations-là. Donc, c'est un petit peu ça qu'on vous demande, là, de bien nous dresser tous les critères d'évaluation que vous avez, votre grille, là, que vous avez utilisée, pour nous démontrer que – oui, je le sais qu'il est là, là, mais je sais qu'il y a des grilles d'évaluation qui existent aussi, là, que vous utilisez, et donc, qui pourraient nous démontrer que c'est réellement, selon vous, l'option préférable.

3290 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

3295 Oui. Bien, en fait, on va reprendre certains éléments de l'étude d'impact qu'on pourra peut-être résumer, mais c'est, en général, l'essence même de l'étude d'impact, là, qui démontre que le tracé de moindre impact est celui-là.

LA PRÉSIDENTE :

3300 O.k. Madame Larouche?

LA COMMISSAIRE :

3305 Oui. J'aimerais demander à la direction régionale du ministère, par rapport aux milieux humides, via, tu sais, là, justement cette ligne-là qui va jusqu'au lac des Français, je ne sais pas si vous aviez été consultés, ou quelle est – si vous aviez une préférence? Comment vous voyez ça, vous, d'avoir une autre ligne, mais surtout, une autre ligne qui ne suit pas celle existante?

M. THIERRY BOURDEAU :

3310 En fait, c'est ça, les milieux humides...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Boudreau? Juste – excusez-moi, il faut juste que je vous annonce...

3315 **M. THIERRY BOURDEAU :**

Bourdeau.

3320 **LA PRÉSIDENTE :**

... pour les fins de la sténotypie.

3325 **M. THIERRY BOURDEAU :**

O.k.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Bourdeau?

3330 **M. THIERRY BOURDEAU :**

3335 On finit tous par parler à un moment donné. Bonjour tout le monde. En fait, c'est pour -- les milieux humides du lac des Français sont connus en région, sauf que l'option de passer par là puis d'élargir la ligne, ça n'a pas été proposé, là, dans les documents que j'ai eus.

LA COMMISSAIRE :

3340 O.k. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, Madame Fortin.

3345 **Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

3350 Oui. Peut-être que je peux compléter en ajoutant que dans la directive du ministre, en fait, au point 3, la section 3, il est demandé, là, de faire une description du projet puis de ses principales variantes, puis de bien justifier le pourquoi on retient la X^{ème} variante, mais que par la suite, une fois que le choix de cette variante-là est retenu, l'évaluation des impacts est faite sur la variante, et non pas -- il n'y a pas d'évaluation d'impact faite en parallèle sur les autres variantes. Donc, nous, notre évaluation qu'on fait au ministère, c'est vraiment sur la variante qui a été retenue. Je ne sais pas si ça amène un élément de plus, là...

LA COMMISSAIRE :

3355

Merci.

Chez Hydro-Québec, on aimerait ça avoir plus que le résumé d'étude, là, du chapitre 6, plus vraiment une comparaison multicritère des différentes options, s'il vous plaît...

3360

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3365

LA COMMISSAIRE :

... pour, tu sais, la variante, justement, qui allait au lac des Français, la variante qui passe à l'ouest, et la variante qui passe à l'est.

3370

LA PRÉSIDENTE :

Bien, les variantes, là? Il y en a plus qu'une, oui.

3375

Bon. Ça fait que là – vous voyez le travail qu'on essaie de faire, là? C'est vraiment de s'assurer que ce que vous nous proposez, c'est de moindre impact.

3380

Donc, maintenant, si je regarde le dossier Hertel-New York, il y a enfouissement de la ligne de long de chemins de la 15 Sud, et, bon, vous m'avez expliqué hier, là, l'enfouissement était nécessaire, parce que c'était ce que les Américains ont décidé, la protection de la foudre, *et caetera*, là, mais il y a quand même des considérations de paysage que vous avez évaluées, là, également. Est-ce qu'il aurait été possible d'enfouir la ligne seulement que pour la portion sud, qui longerait des chemins existants, et qui, à ce moment-là, éviterait de passer par la forêt Hereford, ou d'avoir des impacts environnementaux sur les terrains de Forêt Hereford?

3385

Mme LYNDA VEILLEUX :

Donc, l'enfouissement pour la portion sud est une alternative qu'on a évaluée. On ne l'a pas mise dans l'étude d'impact, parce qu'on ne l'a pas retenue, mais oui, c'est une alternative qu'on a évaluée et qu'on a rejetée.

3390

LA PRÉSIDENTE :

3395 Et les motifs du rejet, c'est?

Mme LYNDA VEILLEUX :

3400 Principalement monétaire.

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que vous avez d'autres documents qui...?

3405 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Oui – bien...

LA PRÉSIDENTE :

3410 Oui – qui auraient pu démontrer la faisabilité, les coûts, *et caetera*?

Mme LYNDA VEILLEUX :

3415 Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3420 Parce que, en fait, cette portion – parce que là, hier, vous nous parliez d'une augmentation de 400 %, mais à combien se chiffrait cette augmentation-là seulement que pour les 15 kilomètres sud? Parce que 400 % sur l'ensemble du projet, mais là, on vous – seulement sur une portion plus précise.

Mme LYNDA VEILLEUX :

3425 Oui. Alors, on va avoir besoin de support visuel, et on a plusieurs éléments d'information à partager avec vous sur le souterrain.

3430 Donc, si vous le permettez bien, je vais commencer par vous présenter l'alternative qu'on a regardée au niveau souterrain. Par la suite, je vais vous présenter les coûts, l'impact des coûts,

comparatif, et on va compléter avec les impacts d'un réseau souterrain, autant au niveau de l'environnement, et tout ça.

Alors, Ariane, si tu veux bien, la capsule 112.

3435

LA COMMISSAIRE :

On a-tu perdu notre image? Ça n'allume pas?

3440

Mme ARIANE DROUIN :

Non, c'est – ça s'en vient.

LA PRÉSIDENTE :

3445

Ça s'en vient, ça.

LA COMMISSAIRE :

3450

Ça s'en vient? O.k.

Mme CAROLE CHAREST :

Ça chauffe.

3455

LA PRÉSIDENTE :

Juste en attendant, là, que – on apprécierait, la commission, dans votre – ce que vous allez nous – le document, là, avec tous les critères d'analyse, de rajouter, justement, la portion sud, l'enfouissement, tous les critères que vous avez utilisés pour voir la faisabilité, et – bon, c'est sûr, les coûts, là, vous allez nous en parler.

3460

Mme LYNDA VEILLEUX :

Oui.

3465

Donc, au niveau des scénarios souterrains, peut-être mise en contexte générale, c'est des réseaux qu'on va construire en bordure de route, principalement pour une raison d'accès, exemple,

3470 l'hiver, quand on doit intervenir et qu'on doit déterrer tout ça parce qu'on a un câble qui est endommagé, alors, ce n'est pas une bonne idée de mettre ça dans la forêt; hein? Bon.

3475 Donc, le tracé souterrain qui a été regardé, c'est celui, ici, qu'on voit, là, qui, effectivement, est à l'extérieur de la forêt, puisqu'il suit des chemins. C'est un tracé de 18 kilomètres, et à chacune des extrémités, comme on le mentionnait hier -- on a-tu notre petite affaire? À chacune des extrémités, on doit installer des structures de transition -- donc, les structures de transition pour lesquelles on vous a présenté une image visuelle hier, ça fait qu'on n'a pas besoin de refaire ça.

3480 Donc, les principales composantes d'un réseau souterrain sont les structures aéro-souterraines ici, qui ont quand même un certain impact visuel, il y a le câble souterrain pour lequel on va revenir un petit peu plus tard tout à l'heure, et il y a toute l'infrastructure en béton, souterraine, qu'on vous a présentée hier.

3485 Donc, on peut peut-être revenir sur la capsule -- 108, s'il te plaît. Donc, c'était cette capsule-là. Donc, ce type d'installation là -- on le voit sur un camion -- est requise à tous les 500 mètres, pour pouvoir joindre deux sections de câble. Tu sais, il y a une certaine limite sur la longueur des câbles tout d'un bout, là. À un moment donné, il faut les joindre ensemble.

3490 Donc, ça, on installe ça dans les routes. Ça fait que là, on a une idée de la proportion. À peu près à tous les 500 mètres, 18 kilomètres, on aurait 36 infrastructures de cette nature-là qui seraient requises dans le parcours hypothétique, là, que je vous ai montré.

3495 Maintenant, avant de vous présenter les écarts de coûts, je vais vous donner de l'information qui justifie les gros morceaux, là, qu'est-ce qui fait en sorte que ça coûte près de 400 % plus cher. Exactement ce scénario-là, c'est 360 % plus cher qu'un scénario aérien, le scénario avec 36 jonctions, avec 18 kilomètres, que je vous ai mentionné, et tout ça.

3500 Il y a deux grandes explications qui font qu'un scénario souterrain est un scénario avec des coûts beaucoup plus élevés, qui fait en sorte que, comme je le mentionnais hier aussi, très peu d'utilités dans le monde, c'est une solution vraiment d'exception, dû au coût extrêmement élevé de cette solution-là, c'est moins de 1 % des réseaux haute-tension qui sont enfouis, partout dans le monde.

Donc, deux grands écarts de coûts...

3505 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y. Excusez.

Mme LYNDA VEILLEUX :

3510 Premier écart de coûts : ces infrastructures-là. Donc, tout le travail qui est requis pour mettre en place les structures de béton, ouvrir les chemins, refaire le pavage, tout ce travail-là.

L'autre grand écart de coûts, c'est le câble. Le câble comme tel, qui est de l'ordre de 15 fois plus cher qu'un câble aérien.

3515 Et là, je vais demander, si vous le permettez, Madame la présidente, à mon collègue Michel Laboissière, qui est ingénieur de projets spécialisé en lignes, de venir nous présenter – on a amené, pour le bénéfice de la commission, des échantillons de câbles – câble souterrain, câble aérien. On va utiliser aussi -- la capsule 106, s'il te plaît, Ariane – pour expliquer la composition d'un câble souterrain, qui est vraiment différente d'un câble aérien. Il faut comprendre qu'un câble aérien, l'air autour du câble joue un rôle technique très important, et là, quand on est en souterrain, ce n'est pas du tout le cas.

Alors, Michel?

3525

M. MICHEL LABOISSIÈRE :

Bonjour. Michel Laboissière.

3530

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

M. MICHEL LABOISSIÈRE :

3535

Comme il a été expliqué, ici, on a deux échantillons de câbles. On a un câble qui est aérien. Dans le cadre de notre projet, un câble aérien, on aurait deux câbles comme ça, qui font un pôle positif, puis on aurait deux autres câbles comme ça, en aluminium, qui feraient le pôle négatif.

3540

Dans le cas d'un câble souterrain, on a ce type de câble là, vous le voyez à l'écran. Essentiellement, bien, c'est un assemblage multicouche pour former ce câble-là, puis dans le cadre de notre projet, ce serait essentiellement cette grosseur-là, de quatre à cinq pouces, environ. C'est un amalgame au niveau de l'âme en cuivre, si vous regardez à l'écran, il y a l'âme en cuivre, évidemment, qui fait le lien au niveau du transport d'énergie. Il y a un assemblage au niveau de l'écran, il y a de l'isolation qui est faite en polyéthylène extrudé. Ensuite, bon, il y a plusieurs multicouches, il y a la gaine métallique, il y a une barrière contre l'humidité, une espèce de papier

3545

buvard, si vous voulez, puis il y a la gaine extérieure, évidemment, qui sert de protection mécanique.

3550 Dans le cadre des travaux souterrains, on l'a vu, évidemment, il y a une limitante au niveau de la grosseur à produire ça, il faut l'installer sur un touret pour le transporter, il y a tout le concept de tirage, aussi, pour insérer ce câble-là dans le massif de béton, à l'intérieur du massif, il y a des conduits qui sont insérés, et on tire le câble souterrain à l'intérieur de ce massif de béton là, et pour joindre les deux câbles ensemble, il y a une chambre de jonction, qu'on appelle. Généralement,
3555 c'est trois mètres par six mètres par trois mètres de haut, à peu près. C'est l'endroit où on assemble les câbles. C'est rempli de sable, puis ensuite, un plafond de béton est mis par-dessus, puis on fait une réfection complète.

3560 Au risque de se répéter, évidemment, il faut que ce soit des câbles qui sont accessibles. S'il y a un défaut au niveau du câble, il faut le localiser, il faut le réparer, donc, c'est une des raisons pour lesquelles on longe les axes, généralement, par exemple, en plein cœur de Montréal, on est à – on n'est pas dans le trottoir, on est dans la rue – distribution, généralement, est dans le trottoir, nous, on est plus loin – puis, évidemment, c'est une canalisation qui est propre à TransÉnergie. C'est-à-dire que des câbles en souterrain, distribution, tu peux avoir du Bell, tu peux avoir du Vidéotron qui est dans les mêmes canalisations, mais pour nous, étant donné que c'est de la haute
3565 tension, effectivement, là, on est propre dans notre canalisation.

Mme LYNDA VEILLEUX :

3570 Donc, merci, Michel. Pour poursuivre l'explication – ça va?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3575

Mme LYNDA VEILLEUX :

3580 Pour poursuivre l'explication – 107, s'il te plaît, Ariane. Donc, la comparaison des coûts au niveau de cette alternative-là, souterraine versus aérienne, donc, on compare ici le tracé à l'ouest du mont Hereford à 17 kilomètres versus celui de 18, pour des longueurs équivalentes.

3585 Fait à noter : que l'analyse économique, qui est un écart de coûts de 360 %, ne tient pas compte du réinvestissement requis après 40 ans. Parce que ces câbles souterrains là, dû à leur composition, se dégradent plus facilement dans le temps. Ils ont une durée de vie beaucoup moins grande que des câbles aériens, donc, on doit réinvestir. Et quand on réinvestit, qu'on refait

3590 des réseaux, bien, il faut que le réseau qu'on a mis en place à l'époque soit toujours en fonction pendant le temps qu'on fait les travaux. Donc, on ne peut pas réutiliser toutes les mêmes canalisations de béton, il faut recommencer à côté. Donc – mais même sans tenir compte de ce critère-là, on arrive à des écarts de coûts très importants, dont la majorité des coûts, comme je le disais tout à l'heure, est associée au coût du câble qui est ici, et au coût des travaux.

3595 Donc, ça, ça fait le point sur l'écart de coûts entre une solution aérienne, une solution souterraine. Maintenant, j'avais annoncé à la commission qu'on allait conclure la présentation sur les impacts. Donc, au niveau des impacts visuels, j'en ai parlé au niveau des structures aéro-souterraines aux deux extrémités des portions souterraines. Carole va nous parler des impacts sur l'environnement d'un réseau souterrain.

Mme CAROLE CHAREST :

3600 Oui, Madame la présidente. Donc, en ce qui a trait aux impacts souterrains, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'une ligne souterraine doit traverser de nombreux obstacles, notamment les cours d'eau. Ça fait que quand on parle de cours d'eau, on doit faire des forages dirigés pour passer sous les cours d'eau, l'impact étant le forage, bien évidemment, mais l'impact en berge est assez important, là, au niveau de ce que ça demande comme travail.

3605 On parle aussi de toute la problématique des espèces exotiques envahissantes, parce que là, on se retrouve en bordure de route, là, je peux vous dire qu'il y en a beaucoup, de façon générale. Il faut savoir aussi que ce n'est pas toujours possible d'être à même sous la chaussée, puis là, il faudrait être sur l'accotement, mais des fois, l'accotement n'a pas, non plus, assez d'espace, ça fait qu'on se retrouve chez des propriétaires privés, avec tout ce qui est de – comme pour la végétation en place, les arbres, toutes les racines d'arbres, tout ça, impact aussi assez important sur la végétation sur les propriétés privées, les cours d'eau, puis là, c'est un cas d'espèce, parce que, évidemment, on n'a pas fait d'inventaire, là, mais il peut y avoir aussi d'autres impacts.

3615 Puis ce qu'il faut comprendre, aussi, au final, c'est que ça reste que c'est une tranchée, là. S'il y avait des arbres là puis qu'on doit déboiser, il n'y a rien qui peut repousser dessus, puis comme l'expliquait aussi mon collègue tout à l'heure, c'est que si on a un problème avec le réseau, bien, là, évidemment, il faut aller creuser, ouvrir, puis aller réparer à l'endroit du problème.

3620

3625 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Donc, ça mettrait fin, là, je crois, à l'ensemble des éléments qu'on aurait à partager avec vous au niveau du souterrain. Là, je vais regarder mon équipe – est-ce qu'on a d'autres choses qu'on voudrait mentionner à la commission concernant le souterrain?

3630 **M. MICHEL LABOISSIÈRE :**

Bien, peut-être un élément – excusez-moi. Puis-je?

3635 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Oui, oui. Bien sûr. Bien sûr.

3640 **M. MICHEL LABOISSIÈRE :**

Il y a peut-être un élément, ici, qu'il serait opportun de mettre au parfum, c'est au niveau des – bien, quand on a un défaut dans le câble, au niveau du souterrain, c'est plus long à localiser. Donc, avec un appareil, il faut déterminer l'endroit du défaut, et là, il y a deux choix, c'est soit qu'on reconstruise une chambre de jonction à l'endroit du bris, ou on retire le câble au niveau des deux chambres de jonction, et on remplace un nouveau câble pour faire les deux jonctions. Cette période d'impact, on parle d'environ trois semaines à un mois, à peu près, là, contrairement à une ligne aérienne, où, évidemment, le défaut est localisé plus facilement visuellement, puis la réparation est faite plus rapidement. Ça fait qu'il y a un écart de temps entre une réparation aérienne et souterraine. C'est uniquement le point que je voulais apporter.

3650 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Madame Charest?

3655 **Mme CAROLE CHAREST :**

Oui. Puis, aussi, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est les impacts de construction. Quand on parle de réseaux souterrains, c'est assez majeur. Les chemins qu'on vous a montrés, là, c'est des petits chemins deux voies, là, tu sais, assez – des petites routes. Il faut comprendre qu'on va utiliser une voie pour faire la canalisation, mais l'autre voie pour les travaux. Ça fait qu'au niveau des impacts de circulation, on parle d'impacts assez importants, voire majeurs, parce qu'il faut comprendre aussi que, dans le sud de notre zone d'étude, il y a vraiment une problématique d'accès, de route. Ce n'est pas – il n'y a pas d'accès routier – je ne sais pas si vous avez eu la

3665 chance de vous y promener? Moi, pour avoir fait les inventaires, là, c'est – il n'y a vraiment pas
d'accès fixe, c'est tout le temps des petites routes, beaucoup de petits chemins, puis la 253, qui est
une des routes qu'on aurait dû emprunter, c'est comme le nerf de la guerre, là, pour se promener,
sortir des douanes, et tout ça. Puis peut-être que mon collègue Michel pourrait compléter – parce
que quand on parle d'une canalisation souterraine, on parle de – je ne sais pas, combien de
mètres par semaine, qu'on peut faire?

3670

M. MICHEL LABOISSIÈRE :

3675 Bien, c'est toujours variable, dépendamment où on se situe. Évidemment, en plein cœur de
Montréal, c'est plus compliqué, avec toutes les contraintes de circulation, il y a beaucoup
d'infrastructures qui sont présentes dans la rue. Dans le cadre de ce projet-là, évidemment, les
réseaux de Bell, Vidéotron n'existent pas, il n'y a que le réseau, probablement, qui est municipal,
qui est présent, on peut parler d'environ, par semaine -- je vous dirais peut-être un 250 mètres par
semaine, grosso modo. Évidemment, pour une distance de 18 kilomètres, si on fait le calcul, bien,
évidemment, on n'arrive pas dans le temps, ça prend deux à trois ans, ça fait qu'à ce moment-là,
3680 au niveau du document d'appel d'offres, on peut donner une date de début, une date de fin,
l'entrepreneur qui soumissionne devra mobiliser trois, quatre, cinq, six équipes, en tenant compte
des différentes contraintes, évidemment.

3685 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Merci, Michel, Carole. Alors...

LA PRÉSIDENTE :

3690 Excusez-moi, j'ai juste une petite question pour vous. Excusez-moi, Madame Veilleux.
Juste pour compléter, vous avez parlé d'un temps de réparation souterrain versus aérien, vous
nous avez mentionné environ, là, trois semaines, là, pour le souterrain. Est-ce que vous avez un
chiffre pour l'aérien?

3695 **M. MICHEL LABOISSIÈRE :**

Bien, c'est environ une semaine, à peu près, grosso modo, là.

LA PRÉSIDENTE :

3700

O.k.

M. MICHEL LABOISSIÈRE :

3705 C'est peut-être de trois à quatre fois plus long. Trois semaines, c'est quand c'est très rapide,
là. Je vous dirais, dans le souterrain, c'est trois à quatre semaines. Uniquement pour installer une
chambre de jonction, si on y va dans cette optique-là, c'est de une semaine à deux semaines, puis
le temps de tirer le câble, c'est une semaine, le temps de faire les joints, c'est une autre semaine,
3710 donc, disons, avec des équipes – multi-équipe, on peut s'en sortir entre trois semaines et quatre
semaines. L'aérien, c'est plus rapide.

LA PRÉSIDENTE :

3715 O.k. Et pour l'aérien, vous me dites, là, c'est environ une semaine?

M. MICHEL LABOISSIÈRE :

3720 On n'a pas les contraintes de construction, toutes les contraintes de planches de
signalisation, dévier la – excaver, le retrait du câble, donc, c'est – on n'a pas ces contraintes-là.

LA PRÉSIDENTE :

O.k. Madame Veilleux?

3725 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

3730 Donc, c'est ça, donc, le souterrain n'est pas sans impact économique, n'est pas sans impact
sur l'environnement, n'est pas sans impact sur les populations qui vivent dans les régions, n'est
pas sans impact non plus au niveau des temps de rétablissement de service associés à cette
solution-là.

3735 Donc, bien que la raison principale pour ne pas avoir retenu ce scénario-là soit une raison
économique, Hydro-Québec pensait que c'était une bonne idée de partager l'ensemble de ces
éléments-là avec la commission.

LA PRÉSIDENTE :

3740 Oui. Alors, je veux juste m'assurer, là, dans votre grille, là, vous allez nous inclure la grille du
souterrain avec tous les critères, si c'est possible, pour qu'on ait vraiment toutes les options
comparables?

Mme LYNDA VEILLEUX :

On va vous préparer...

3745

Mme CAROLE CHAREST :

Quelque chose.

3750

Mme LYNDA VEILLEUX :

... un petit document qui va répondre à ce qu'on comprend de votre besoin.

LA PRÉSIDENTE :

3755

Merci. Madame Larouche? Non? Oui? C'est beau? Bon.

Je voulais juste revenir par rapport, encore, à l'enfouissement. Je dois faire cet exercice-là. Je sais que, parfois, la ligne peut être enfouie dans des routes très, très secondaires; est-ce qu'on aurait pu envisager un enfouissement dans des chemins forestiers, par exemple, où est-ce que, justement, les impacts sur la circulation seraient moindres? Parce qu'on sait qu'on est en présence d'exploitation forestière dans ce milieu-là; est-ce qu'on aurait pu envisager ça?

3760

Mme LYNDA VEILLEUX :

3765

C'est une question qu'on s'est déjà posée. Je vais devoir vous revenir avec une réponse plus complète là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

3770

O.k.

Mme LYNDA VEILLEUX :

3775

Mais il faut voir, chemin – on a un problème d'accès là. Donc, chemins forestiers, si ça égale non déneigé, ça ne marche pas.

LA PRÉSIDENTE :

3780

O.k.

Mme LYNDA VEILLEUX :

Donc...

3785 **LA PRÉSIDENTE :**

Une composante importante.

3790 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3795 Ça prend absolument du déneigement?

Mme LYNDA VEILLEUX :

3800 C'est ça. L'autre contrainte, c'est la capacité du sol, la capacité portante. Donc, dans des infrastructures routières, il y a une certaine capacité portante du sol qu'on a peut-être moins dans certains chemins forestiers. Donc, toute la problématique d'accès est là aussi, là. Il faut pouvoir avoir accès à travers – en utilisant notre machinerie pour tirer ces câbles-là, qui sont des espèces de gros treuils avec de grosses bobines de câble, là.

3805 Donc, tout ça fait en sorte que nous, de toute façon, du souterrain, comme à peu près toutes les utilités, c'est principalement lorsqu'on n'a pas de place pour mettre des infrastructures aériennes, donc, on parle de centres-villes, donc, on a très, très peu de – on n'a même pas d'historique, là, de projets qui pourraient avoir été installés dans des chemins forestiers.

3810 **LA PRÉSIDENTE :**

O.k.

3815 **Mme LYNDA VEILLEUX :**

Puis là, il faut voir l'impact visuel dans – tu sais, tout est une question d'équilibre, là. Habituellement, on fait ça dans des milieux où est-ce qu'on n'a pas de place, mais là, dans une forêt – ce n'est pas tout à fait ça, là.

3820

LA PRÉSIDENTE :

Je vous posais la question. Je vous posais la question.

Madame Larouche, est-ce que vous avez des questions? Non?

3825

MOT DE LA FIN

3830

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors, vu l'heure, là, il est 4 h 25, on va suspendre l'audience, et on va être de retour à 19 h 00. Alors, à plus tard. Merci.

3835

LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 h 23.

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 SEPTEMBRE 2016 À 19 h 00

3840

Je soussignée, LOUISE ANNE CEGELSKI, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3845

ET J'AI SIGNÉ :

3850

Louise Anne Cegelski, s.o. / O.C.R.